

002/19-09-2007-CETC/BCJI (CP 73, 74, 77 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 170, 171)

ANNEXE CONCERNANT LES PARTIES CIVILES POUR LESQUELLES LA JUGE MARCHI-UHEL ESTIME, AVEC LA MAJORITÉ, QU'IL EST PLAUSIBLE QU'ELLES AIENT SUBI UN PRÉJUDICE RÉSULTANT D'AU MOINS UN DES CRIMES POUR LESQUELS LES ACCUSÉS SONT RENVOYÉS DEVANT LA JURIDICTION DE JUGEMENT

ORDONNANCE ATTAQUÉE	APPEL	DEMANDE DE CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE REJETÉE PAR LES CO-JUGES D'INSTRUCTION	MOTIFS DE RECEVABILITÉ	VICTIME IMMÉDIATE
D392 (Province de Kep) ¹	CP 108 ²	08-VU-01552 (D22/2647) ³	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (interdiction de pratiquer le Bouddhisme) ⁴
D393 (Province de Oddar Meanchey) ⁵	CP 79 ⁶	09-VU-00583 (D22/880) ⁷	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (interdiction de pratiquer le Bouddhisme) ⁸
		09-VU-00582 (D22/881) ⁹	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (interdiction de pratiquer le Bouddhisme, de pratiquer dans sa pagode) ¹⁰
		09-VU-00578 (D22/910) ¹¹	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Frère de la partie requérante ¹²

¹ Ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la province de Kep, 25 août 2010, D392.

² Appel contre l'ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la province de Kep (D392), 6 septembre 2010, déposé le 6 septembre 2010, D392/3/1 (« Appel CP 108 »).

³ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D392, par. 25 et annexe 3).

⁴ Informations supplémentaires fournies dans le mémoire d'appel.

⁵ Ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la province de Oddar Meanchey, 26 août 2010, D393.

⁶ Appel contre l'ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la province de Oddar Meanchey (D393), 6 septembre 2010, déposé le 6 septembre 2010, D393/2/1 (« Appel CP 79 »).

⁷ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D393, par. 24 et annexe 3).

⁸ Informations complémentaires fournies par les co-avocats à la demande de la Chambre préliminaire, D393/2/2.

⁹ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D393, par. 24 et annexe 3).

¹⁰ Résumé d'informations complémentaires D22/881a (non traduites dans le résumé D22/881b).



002/19-09-2007-CETC/BCJI (CP 73, 74, 77 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 170, 171)

		09-VU-03779 (D22/3430) ¹³	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Sœur aînée de la partie requérante ¹⁴
		09-VU-03777 (D22/3428) ¹⁵	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (interdiction de pratiquer le Bouddhisme) ¹⁶
	CP 80¹⁷	09-VU-00584 (D22/1469) ¹⁸	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Deux sœurs de la partie requérante ¹⁹
		09-VU-00579 (D22/1470) ²⁰	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Neveu de la partie requérante ²¹
D394 (Province de Rattanakiri)²²	CP 82²³	08-VU-01537 (D22/1343) ²⁴	Phase 1 du transfert forcé	Partie requérante ²⁵
		08-VU-01028 (D22/927) ²⁶	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Frère de la partie requérante ²⁷

¹¹ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D393, par. 24 et annexe 3).

¹² Informations complémentaires fournies par les co-avocats à la demande de la Chambre préliminaire, D393/2/2.

¹³ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête et le seuil requis pour reconnaître l'existence d'un préjudice psychologique n'est pas atteint au regard des actes inhumains sous forme de mariages forcés (Ordonnance attaquée D393, par. 22 et 24 et annexe 3).

¹⁴ Informations complémentaires fournies par les co-avocats à la demande de la Chambre préliminaire, D393/2/2.

¹⁵ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D393, par. 24 et annexe 3).

¹⁶ Informations supplémentaires fournies dans le mémoire d'appel.

¹⁷ Appel contre l'ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la province de Oddar Meanchey (avec références), 6 septembre 2010, déposé le 22 septembre 2010, D393/3/1 (« Appel CP 80 »).

¹⁸ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête et le seuil requis pour reconnaître l'existence d'un préjudice psychologique n'est pas atteint au regard des actes inhumains sous forme de mariages forcés (Ordonnance attaquée D393, par. 22 et 24, et annexe 3).

¹⁹ Résumé des informations complémentaires D393/3/1.3.2.

²⁰ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D393, par. 24, et annexe 3).

²¹ Informations supplémentaires fournies dans le mémoire d'appel.

²² Ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la province de Rattanakiri, 27 août 2010, D394.

²³ Requête d'Appel d'Ordonnance sur la Recevabilité des Constitutions de Parties Civiles Résidant dans la Province de Rattanakiri, 2 septembre 2010, déposée le 3 septembre 2010, D394/2/1 (« Appel CP 82 »).

²⁴ Absence de preuve d'identité suffisante (Ordonnance attaquée D394, par. 20 et annexe 3).

²⁵ Informations supplémentaires fournies dans le mémoire d'appel.



002/19-09-2007-CETC/BCJI (CP 73, 74, 77 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 170, 171)

		09-VU-00053 (D22/0764) ²⁸	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Sœur aînée de la partie requérante ²⁹
		08-VU-01190 (D22/0154) ³⁰	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Cousin de la partie requérante ³¹
		08-VU-01191 (D22/0932) ³²	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Cousin de la partie requérante ³³
		09-VU-00046 (D22/0957) ³⁴	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Nièce de la partie requérante ³⁵
		09-VU-00035 (D22/1162) ³⁶	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Frère de la partie requérante ³⁷
	CP 84 ³⁸	08-VU-01033 (D22/0042) ³⁹	Emprisonnement à S-21	Partie requérante, a vu des amis être arrêtés et envoyés à S-21, et craignait d'y être envoyée à son tour ⁴⁰ .

²⁶ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête et le seuil requis pour reconnaître l'existence d'un préjudice psychologique n'est pas atteint au regard des actes inhumains sous forme de mariages forcés (Ordonnance attaquée D394, par. 26 et annexe 3).

²⁷ Résumé des informations complémentaires D22/927a et Informations complémentaires déposées par ADHOC le 8 avril 2010.

²⁸ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D394, par. 26 et annexe 3).

²⁹ Résumé des informations complémentaires D22/764b.

³⁰ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête et le seuil requis pour reconnaître l'existence d'un préjudice psychologique n'est pas atteint au regard des actes inhumains sous forme de mariages forcés (Ordonnance attaquée D394, par. 26 et annexe 3).

³¹ Résumé des informations complémentaires D22/154b.

³² Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête et le seuil requis pour reconnaître l'existence d'un préjudice psychologique n'est pas atteint au regard des actes inhumains sous forme de mariages forcés (Ordonnance attaquée D394, par. 26 et annexe 3).

³³ Formulaire relatif aux informations complémentaires D22/932b.

³⁴ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête et le seuil requis pour reconnaître l'existence d'un préjudice psychologique n'est pas atteint au regard des actes inhumains sous forme de mariages forcés (Ordonnance attaquée D394, par. 26 et annexe 3).

³⁵ Résumé des informations complémentaires D22/957b.

³⁶ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête et le seuil requis pour reconnaître l'existence d'un préjudice psychologique n'est pas atteint au regard des actes inhumains sous forme de mariages forcés (Ordonnance attaquée D394, par. 26 et annexe 3).

³⁷ Formulaire relatif aux informations complémentaires D22/1162b.



002/19-09-2007-CETC/BCJI (CP 73, 74, 77 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 170, 171)

		08-VU-01032 (D22/0043) ⁴¹	Emprisonnement, torture et meurtre à S-21	Partie requérante, a vu des amis arrêtés et envoyés à S-21, et craignait d'y être envoyée à son tour. Cette peur est la raison de sa tentative de suicide ⁴² .
		08-VU-01034 (D22/0048) ⁴³	Emprisonnement, torture et meurtre à S-21	Oncle de la partie requérante ⁴⁴
D395 (Province de Mondulkiri)⁴⁵	CP 85⁴⁶	08-VU-01819 (D22/1179) ⁴⁷	Réduction en esclavage et autres actes inhumains sous forme d'atteintes à la dignité humaine sur le chantier du Barrage du 1 ^{er} janvier	Partie requérante ⁴⁸
		09-VU-0571 (D22/575) ⁴⁹	Réduction en esclavage et autres actes inhumains sous forme d'atteintes à la dignité humaine	Partie requérante ⁵⁰

³⁸ Appel interjeté par les co-avocats des parties civiles *Avocats Sans Frontières France* contre l'Ordonnance D394 sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la province de Ratanakiri (D394), 6 septembre 2010, D394/4/1 (« Appel CP 84 »).

³⁹ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête et le lien de parenté avec la(es) victime(s) immédiate(s) n'est pas établi (Ordonnance attaquée D394, par. 24 et annexe 3).

⁴⁰ Informations complémentaires fournies par le requérant D22/42.3.

⁴¹ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête et absence de preuve de lien de parenté avec la(es) victime(s) immédiate(s) (Ordonnance attaquée D394, par. 24 et annexe 3).

⁴² Rapport sur la demande de constitution de partie civile D22/43/2.

⁴³ Absence d'information suffisante permettant de vérifier la conformité avec la Règle 23 *bis* (1) et (4) (Ordonnance attaquée D394, par. 27 et annexe 3).

⁴⁴ Rapport sur la demande de constitution de partie civile D22/48/1.

⁴⁵ Ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la province de Mondulkiri, 26 août 2010, D395.

⁴⁶ Appel contre l'ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la province de Mondulkiri (D395), 6 septembre 2010, D395/2/1 (« Appel CP 85 »).

⁴⁷ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête et l'existence de liens d'affection particuliers avec la victime immédiate ou de dépendance envers celle-ci n'est pas démontrée (Ordonnance attaquée D395, par. 22 et 24 et annexe 3).

⁴⁸ Appel CP 85, par. 28 et note de bas de page 28 ; Acte d'accusation, par. 1391. Voir également Rapport sur la demande de constitution de partie civile D22/1179/1.



002/19-09-2007-CETC/BCJI (CP 73, 74, 77 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 170, 171)

			aux coopératives de Tram Kok	
D396 (Province de Preah Vihear)⁵¹	CP 87⁵²	09-VU-00021 (D22/00056) ⁵³	Emprisonnement à S-21	Oncle de la partie requérante ⁵⁴
D397 (Province de Koh Kong)⁵⁵	CP 89⁵⁶	08-VU-01842 (D22/1205) ⁵⁷	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (interdiction de pratiquer le Bouddhisme) ⁵⁸
		08-VU-02182 (D22/1206) ⁵⁹	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Sœur cadette de la partie requérante ⁶⁰
		08-VU-02194 (D22/0444) ⁶¹	Persécution pour motifs raciaux contre les Vietnamiens de la province de Prey Veng	Partie requérante et sa femme (arrêtés au motif qu'ils étaient perçus comme étant Vietnamiens) ⁶²

⁴⁹ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête et l'existence de liens d'affection particuliers avec la victime ou de dépendance à son égard n'est pas démontrée (Ordonnance attaquée D395, par. 22 et 24 et annexe 3).

⁵⁰ Appel CP 85, par. 29, et D22/575/1 ; Acte d'accusation, par. 1391.

⁵¹ Ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la province de Preah Vihear, 30 août 2010, déposée le 31 août 2010, D 396.

⁵² Appel contre l'ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la province de Preah Vihear, 9 septembre 2010, déposé le 9 septembre 2010, D396/2/1 (« Appel CP 87 »)

⁵³ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D396, par. 23 et annexe 3)

⁵⁴ Demande du requérant D22/56.

⁵⁵ Ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la province de Koh Kong, 30 août 2010, déposée le 31 août 2010, D397.

⁵⁶ Appel contre l'ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la province de Koh Kong, 9 septembre 2010, déposé le 9 septembre 2010, D397/2/1 (« Appel CP 89 »).

⁵⁷ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D397, par. 25 et annexe 3).

⁵⁸ Résumé d'informations complémentaires D22/1205b.

⁵⁹ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête et le seuil requis pour reconnaître l'existence d'un préjudice psychologique n'est pas atteint au regard des actes inhumains sous forme de mariages forcés (Ordonnance attaquée D397, par. 25 et annexe 3).

⁶⁰ Informations complémentaires du requérant D22/1206b.

⁶¹ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D397, par. 25 et annexe 3).

⁶² Rapport sur la demande de constitution de partie civile D22/444/1.



002/19-09-2007-CETC/BCJI (CP 73, 74, 77 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 170, 171)

		09-VU-00279 (D22/1998) ⁶³	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Tante de la partie requérante ⁶⁴
		09-VU-00289 (D22/1137) ⁶⁵	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Voisins de la partie requérante ⁶⁶
		09-VU-00291 (D22/0874) ⁶⁷	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (interdiction de pratiquer le Bouddhisme ; témoin de la destruction de la pagode Kao Savann et de la pagode Bantheay Dei ; témoin de la disparition de moines ; interdiction de se rendre dans une pagode ; interdiction de prier) ⁶⁸
	CP 90 ⁶⁹	07-VU-00104 (D22/1263) ⁷⁰	Persécutions pour motifs religieux contre les Chams et Phase 1 du transfert forcé	Partie requérante (interdiction de pratiquer le culte islamique ; contraint de manger du porc et évacué de force de Phnom Penh) ⁷¹
	CP 91 ⁷²	09-VU-00544 (D22/1091) ⁷³	Phase 1 du transfert forcé	Frère de la partie requérante ⁷⁴

⁶³ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête et le seuil requis pour reconnaître l'existence d'un préjudice psychologique n'est pas atteint au regard des actes inhumains sous forme de mariages forcés (Ordonnance attaquée D397, par. 25 et annexe 3).

⁶⁴ Résumé d'informations complémentaires D22/1998b.

⁶⁵ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D397, par. 25 et annexe 3).

⁶⁶ Résumé d'informations complémentaires D22/1137b.

⁶⁷ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D397, par. 25 et annexe 3).

⁶⁸ Résumé d'informations complémentaires D22/874b et Documents complémentaires en appel, D397/2.1.2.

⁶⁹ Appel contre l'ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la province de Koh Kong (D397), 9 septembre 2010, D397/3/1 (« Appel CP 90 »).

⁷⁰ Absence de preuve d'identité suffisante (Ordonnance attaquée D397, par. 20 et annexe 3).

⁷¹ Informations supplémentaires fournies dans le mémoire d'appel.

⁷² Appel contre l'ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant à Koh Kong (D397), 9 septembre 2010, D397/4/1 (« Appel CP 91 »).

⁷³ Appel contre l'Ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant à Koh Kong (D397), 9 septembre 2010, D397/4/1 (« Appel CP 91 »).

⁷⁴ Informations supplémentaires fournies dans le mémoire d'appel.



002/19-09-2007-CETC/BCJI (CP 73, 74, 77 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 170, 171)

	CP 92 ⁷⁵	08-VU-02195 (D22/501) ⁷⁶	Persécutions pour motifs religieux contre les Chams	Partie requérante (interdiction de pratiquer le culte islamique ; contraint de manger du porc) ⁷⁷
		09-VU-01788 (D22/2784) ⁷⁸	Persécutions pour motifs religieux contre les Chams	Partie requérante (changement de nom ; interdiction de prier ; interdiction de porter l'habit traditionnel) ⁷⁹
		08-VU-00822 (D22/1498) ⁸⁰	Persécutions pour motifs religieux contre les Chams	Partie requérante (contraint de manger du porc) ⁸¹
		08-VU-02325 (D22/1128) ⁸²	Persécutions pour motifs religieux contre les Chams	Partie requérante (interdiction de pratiquer le culte islamique ; contraint de manger du porc) ⁸³
		09-VU-01786 (D22/1880) ⁸⁴	Persécutions pour motifs religieux contre les Chams	Partie requérante ⁸⁵
		09-VU-01787 (D22/2783) ⁸⁶	Persécutions pour motifs religieux contre les Chams	Partie requérante (interdiction de pratiquer le culte islamique ; interdiction de porter l'habit traditionnel ; interdiction de

⁷⁵ Requête D'Appel D'ordonnance Sur La Recevabilité des Constitutions de Parties Civiles Résidant Dans La Province de Koh Kong, 9 septembre 2010, déposée le 10 septembre 2010, D397/5/1 (« Appel CP 92 »).

⁷⁶ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête et le seuil requis pour reconnaître l'existence d'un préjudice psychologique n'est pas atteint au regard du mariage forcé (Ordonnance attaquée D397, par. 25 et annexe 3).

⁷⁷ Résumé d'informations complémentaires D22/501b.

⁷⁸ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête et le seuil requis pour reconnaître l'existence d'un préjudice psychologique n'est pas atteint au regard des actes inhumains sous forme de mariages forcés (Ordonnance attaquée D397, par. 25 et annexe 3).

⁷⁹ Résumé des informations complémentaires D22/2784b

⁸⁰ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D397, par. 25 et annexe 3).

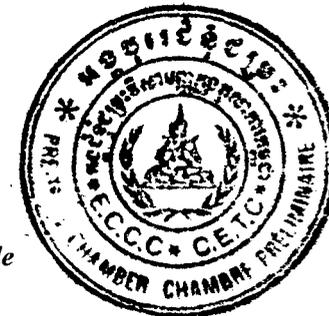
⁸¹ Résumé des informations complémentaires D22/1498b.

⁸² Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D397, par. 25 et annexe 3).

⁸³ Résumé des informations complémentaires D22/1128b.

⁸⁴ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D397, par. 25 et annexe 3).

⁸⁵ Résumé des informations complémentaires D22/1880b.



002/19-09-2007-CETC/BCJI (CP 73, 74, 77 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 170, 171)

				parler la langue chame) ⁸⁷
		09-VU-01789 (D22/2785) ⁸⁸	Persécutions pour motifs religieux contre les Chams	Partie requérante (interdiction de pratiquer le culte islamique ; interdiction de prier, destruction de sa mosquée ; interdiction de parler la langue chame) ⁸⁹
D398 (Province de Stung Treng)⁹⁰	CP 94⁹¹	08-VU-01797 (D22/0395) ⁹²	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (interdiction de pratiquer le Bouddhisme ; interdiction de se rendre dans les pagodes de Ou Svay et de Ochentear) ⁹³
		08-VU-00665 (D22/0430) ⁹⁴	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (interdiction de pratiquer le Bouddhisme ; interdiction d'aller dans une pagode) ⁹⁵
		08-VU-00643 (D22/0483) ⁹⁶	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (interdiction de pratiquer le Bouddhisme) ⁹⁷

⁸⁶ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D397, par. 25 et annexe 3).

⁸⁷ Résumé des informations complémentaires D22/2783b.

⁸⁸ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D397, par. 25 et annexe 3).

⁸⁹ Résumé des informations complémentaires D22/2785b.

⁹⁰ Ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la province de Stung Treng, 30 août 2010, D398.

⁹¹ Appel contre l'ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant à Stung Treng (D398), 9 septembre 2010, D398/2/1 (« Appel CP 94 »).

⁹² Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête et le seuil requis pour reconnaître l'existence d'un préjudice psychologique n'est pas atteint au regard des actes inhumains sous forme de mariages forcés (Ordonnance attaquée D398, par. 24 et annexe 3).

⁹³ Résumé des informations complémentaires D22/395b et Informations supplémentaires fournies dans le mémoire d'appel.

⁹⁴ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D398, par. 24 et annexe 3).

⁹⁵ Résumé des informations complémentaires D22/430b.

⁹⁶ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête et lien de parenté non prouvé au regard des actes inhumains sous forme de mariages forcés (Ordonnance attaquée D398, par. 24 et annexe 3).

⁹⁷ Informations supplémentaires fournies dans le mémoire d'appel.



002/19-09-2007-CETC/BCJI (CP 73, 74, 77 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 170, 171)

		08-VU-01794 (D22/1197) ⁹⁸	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (interdiction de pratiquer le Bouddhisme ; témoin de la destruction des symboles religieux de la pagode de Ou Svay) ⁹⁹
		09-VU-00300 (D22/1671) ¹⁰⁰	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (interdiction de pratiquer le Bouddhisme ; interdiction de se rendre dans la pagode de Ou Svay ; interdiction d'organiser une cérémonie funéraire pour son père) ¹⁰¹
		09-VU-01374 (D22/1894) ¹⁰²	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (a été témoin de la destruction de la Pagode Chey Mongkul Pagoda ; a souffert de ne pas avoir d'endroit pour prier) ¹⁰³
		09-VU-01375 (D22/1904) ¹⁰⁴	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (interdiction de pratiquer le Bouddhisme ; a été témoin du meurtre d'un moine dans son village de Kampong) ¹⁰⁵

⁹⁸ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête et lien de parenté non prouvé au regard des actes inhumains sous forme de mariages forcés (Ordonnance attaquée D398, par. 24 et annexe 3).

⁹⁹ Résumé des informations complémentaires D22/1197b.

¹⁰⁰ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D398, par. 24 et annexe 3).

¹⁰¹ Résumé des informations complémentaires D22/1671b.

¹⁰² Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D398, par. 24 et annexe 3).

¹⁰³ Informations supplémentaires fournies dans le mémoire d'appel.

¹⁰⁴ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête et lien de parenté non prouvé par rapport à la persécution des Bouddhistes (Ordonnance attaquée D398, par. 24 et annexe 3).



002/19-09-2007-CETC/BCJI (CP 73, 74, 77 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 170, 171)

		08-VU-01818 (D22/1184) ¹⁰⁶	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (interdiction de pratiquer le Bouddhisme ; interdiction d'organiser des cérémonies bouddhistes ; a été témoin du meurtre d'un moine de la pagode de Chey Mongkul) ¹⁰⁷
		09-VU-01940 (D22/2185) ¹⁰⁸	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (interdiction de pratiquer le Bouddhisme ; interdiction de se rendre dans sa pagode) ¹⁰⁹
		09-VU-01478 (D22/2727) ¹¹⁰	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (interdiction de pratiquer le Bouddhisme ; interdiction d'assister à des cérémonies bouddhistes ; interdiction de prier) ¹¹¹
		09-VU-01941 (D22/2926) ¹¹²	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (interdiction de prier) ¹¹³

¹⁰⁵ Rapport sur la demande de constitution de partie civile D22/1904/1 et Informations supplémentaires fournies dans le mémoire d'appel. Voir également Décision de renvoi, par. 741 et 1421 aux termes desquels « quasiment tous les moines et nonnes bouddhistes ont été défroqués. Certains moines qui refusaient d'obéir furent menacés de mort ou exécutés ».

¹⁰⁶ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête et le lien de parenté n'est pas prouvé s'agissant de la persécution des Bouddhistes (Ordonnance attaquée D398, par. 24 et annexe 3).

¹⁰⁷ Rapport sur la demande de constitution de partie civile D22/2184/1 et Informations supplémentaires fournies dans le mémoire d'appel.

¹⁰⁸ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête et le lien de parenté n'est pas prouvé s'agissant de la persécution des Bouddhistes (Ordonnance attaquée D398, par. 24 et annexe 3).

¹⁰⁹ Rapport sur la demande de constitution de partie civile D22/2185/1.

¹¹⁰ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête et le lien de parenté n'est pas prouvé s'agissant de la persécution des Bouddhistes (Ordonnance attaquée, par. 24 et annexe 3).

¹¹¹ Rapport sur la demande de constitution de partie civile D22/2727/1 et Informations supplémentaires fournies dans le mémoire d'appel.

¹¹² Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête et le lien de parenté n'est pas prouvé s'agissant de la persécution des Bouddhistes (Ordonnance attaquée D398, par. 24 et annexe 3).

¹¹³ Rapport sur la demande de constitution de partie civile D22/2926/1 et Informations supplémentaires fournies dans le mémoire d'appel.



002/19-09-2007-CETC/BCJI (CP 73, 74, 77 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 170, 171)

		09-VU-01945 (D22/2930) ¹¹⁴	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (interdiction de pratiquer le Bouddhisme ; interdiction de prier ; interdiction de faire des offrandes aux moines) ¹¹⁵
		09-VU-01947 (D22/2932) ¹¹⁶	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (interdiction de pratiquer le Bouddhisme ; a été témoin de la destruction de la pagode de Chey Mongkul ; a vu des moines être défroqués) ¹¹⁷
		09-VU-01951 (D22/2936) ¹¹⁸	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (interdiction de pratiquer le Bouddhisme ; a été témoin de la destruction de la pagode de Chey Mongkul ; a vu des statuts de Buddha jetées dans la rivière) ¹¹⁹



¹¹⁴ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête et le lien de parenté n'est pas prouvé s'agissant de la persécution des Bouddhistes (Ordonnance attaquée D398, par. 24 et annexe 3).

¹¹⁵ Rapport sur la demande de constitution de partie civile D22/2930/1 et Informations supplémentaires fournies dans le mémoire d'appel.

¹¹⁶ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D398, par. 24 et annexe 3).

¹¹⁷ Rapport sur la demande de constitution de partie civile D22/2932/1 et Informations supplémentaires fournies dans le mémoire d'appel.

¹¹⁸ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D398, par. 24 et annexe 3).

¹¹⁹ Rapport sur la demande de constitution de partie civile D22/2936/1 et Informations supplémentaires fournies dans le mémoire d'appel.

002/19-09-2007-CETC/BCJI (CP 73, 74, 77 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 170, 171)

		09-VU-01982 (D22/2965) ¹²⁰	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (interdiction de pratiquer le Bouddhisme ; a vu le corps d'un moine flotter sur la rivière parmi d'autres corps ; a vu des habits de moines, qui avaient été défroqués, éparpillés aux côtés de statues de Bouddha décapitées) ¹²¹
		09-VU-01985 (D22/2968) ¹²²	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (interdiction de pratiquer le Bouddhisme ; interdiction de prier ; a été témoin d'attaques contre ses symboles religieux ; a été témoin du meurtre d'un moine qui refusait d'être défroqué) ¹²³
		09-VU-01987 (D22/2970) ¹²⁴	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (interdiction de pratiquer le Bouddhisme ; interdiction d'assister à des cérémonies bouddhistes ; a été témoin d'attaques contre des symboles religieux ; a vu dix moines de la pagode de Hang Ko être défroqués) ¹²⁵

¹²⁰ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête et le lien de parenté n'est pas prouvé s'agissant de la persécution des Bouddhistes (Ordonnance attaquée D398, par. 24 et annexe 3).

¹²¹ Rapport sur la demande de constitution de partie civile D22/2965/1 et Informations supplémentaires fournies dans le mémoire d'appel.

¹²² Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête et le lien de parenté n'est pas prouvé s'agissant de la persécution des Bouddhistes (Ordonnance attaquée D398, par. 24 et annexe 3).

¹²³ Rapport sur la demande de constitution de partie civile D22/2968/1 et Informations supplémentaires fournies dans le mémoire d'appel.

¹²⁴ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête et le lien de parenté n'est pas prouvé s'agissant de la persécution des Bouddhistes (Ordonnance attaquée D398, par. 24 et annexe 3).



002/19-09-2007-CETC/BCJI (CP 73, 74, 77 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 170, 171)

		09-VU-01939 (D22/2184) ¹²⁶	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (interdiction de pratiquer le Bouddhisme ; interdiction d'assister à des cérémonies bouddhistes ; a vu des attaques contre des symboles religieux ; a été témoin du meurtre d'un moine à la pagode de Chey Mongkul) ¹²⁷
		08-VU-01203 (D22/0966) ¹²⁸	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Mère de la partie requérante (interdiction de pratiquer le Bouddhisme ; a vu des attaques contre des Bouddhistes) ¹²⁹
		09-VU-01944 (D22/2929) ¹³⁰	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Mère de la partie requérante (interdiction de pratiquer le Bouddhisme ; interdiction de prier ; interdiction de se rendre à la pagode) ¹³¹

¹²⁵ Rapport sur la demande de constitution de partie civile D22/2970/1 et Informations supplémentaires fournies dans le mémoire d'appel.

¹²⁶ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête et le lien de parenté n'est pas prouvé s'agissant de la persécution des Bouddhistes (Ordonnance attaquée D398, par. 24 et annexe 3).

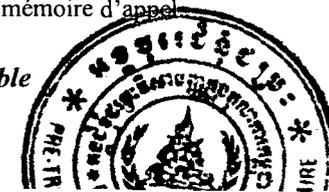
¹²⁷ Rapport sur la demande de constitution de partie civile D22/2184/1 et Informations supplémentaires fournies dans le mémoire d'appel.

¹²⁸ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête et lien de parenté n'est pas prouvé s'agissant des actes inhumains sous forme de mariages forcés (Ordonnance attaquée D398, par. 24 et annexe 3).

¹²⁹ Rapport sur la demande de constitution de partie civile D22/966/1 et Informations supplémentaires fournies dans le mémoire d'appel.

¹³⁰ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D398, par. 24 et annexe 3).

¹³¹ Rapport sur la demande de constitution de partie civile D22/2929/1 et Informations supplémentaires fournies dans le mémoire d'appel.



002/19-09-2007-CETC/BCJI (CP 73, 74, 77 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 170, 171)

		09-VU-01946 (D22/2931) ¹³²	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Mère de la partie requérante (interdiction de pratiquer le Bouddhisme ; a souffert de n'avoir aucun endroit pour trouver un apaisement ou pour prier) et la Partie requérante (a assisté en avril 1975 à une réunion où les participants ont été invités à ne respecter ni les moines ni les pagodes) ¹³³
		09-VU-01983 (D22/2966) ¹³⁴	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Mère de la partie requérante (interdiction de pratiquer le Bouddhisme ; a souffert de ne pas pouvoir prier) ¹³⁵
		09-VU-01949 (D22/2934) ¹³⁶	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (interdiction de pratiquer le Bouddhisme ; a été témoin de la destruction de la pagode de Chey Mongkul ; a été témoin du meurtre de trois moines) ¹³⁷

¹³² Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête et le seuil requis pour reconnaître l'existence d'un préjudice psychologique n'est pas atteint au regard des actes inhumains sous forme de mariages forcés (Ordonnance attaquée D398, par. 24 et annexe 3).

¹³³ Rapport sur la demande de constitution de partie civile D22/2931/1 et Informations supplémentaires fournies dans le mémoire d'appel.

¹³⁴ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D398, par. 24 et annexe 3).

¹³⁵ Rapport sur la demande de constitution de partie civile D22/2966/1 et Informations supplémentaires fournies dans le mémoire d'appel.

¹³⁶ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D398, par. 24 et annexe 3).

¹³⁷ Rapport sur la demande de constitution de partie civile D22/2934/1 et Informations supplémentaires fournies dans le mémoire d'appel.



002/19-09-2007-CETC/BCJI (CP 73, 74, 77 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 170, 171)

		09-VU-01950 (D22/2935) ¹³⁸	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (interdiction de pratiquer le Bouddhisme ; destruction de la pagode de Chey Mongkul ; a vu un moine se faire abattre) ¹³⁹
		09-VU-00309 (D22/1665) ¹⁴⁰	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Cousin de la partie requérante ¹⁴¹
		09-VU-01480 (D22/2729) ¹⁴²	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Sœur aînée de la partie requérante ¹⁴³
	CP 95 ¹⁴⁴	09-VU-00296 (D22/2078) ¹⁴⁵	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (interdiction de pratiquer le Bouddhisme ; interdiction d'assister aux funérailles de son enfant ; interdiction de prier) ¹⁴⁶



¹³⁸ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D398, par. 24 et annexe 3).

¹³⁹ Rapport sur la demande de constitution de partie civile D22/2935/1 et Informations supplémentaires fournies dans le mémoire d'appel.

¹⁴⁰ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête et le seuil requis pour reconnaître l'existence d'un préjudice psychologique n'est pas atteint au regard des actes inhumains sous forme de mariages forcés (Ordonnance attaquée D398, par. 24 et annexe 3).

¹⁴¹ Résumé des informations complémentaires D22/1665b et Informations supplémentaires fournies dans le mémoire d'appel.

¹⁴² Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête et le lien de parenté n'est pas prouvé s'agissant de la persécution des Bouddhistes (Ordonnance attaquée D398, par. 24 et annexe 3).

¹⁴³ Résumé des informations complémentaires D22/2729b et Informations supplémentaires fournies dans le mémoire d'appel.

¹⁴⁴ Appel contre l'ordonnance sur la recevabilité des demandes de constitution de parties civiles résidant dans la province de Stung Treng (avec références), 9 septembre 2010, déposé le 28 septembre 2010, D398/3/1 (« Appel CP 95 »).

¹⁴⁵ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D398, par. 24 et annexe 3).

¹⁴⁶ Résumé des informations complémentaires D22/2078b ; Informations supplémentaires fournies sur demande de la Chambre préliminaire le 23 février 2011, D398/3/2.

002/19-09-2007-CETC/BCJI (CP 73, 74, 77 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 170, 171)

		09-VU-01481 (D22/2133) ¹⁴⁷	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (témoin de la destruction de la pagode qui a été transformée en entrepôt pour stocker du riz ; les moines ont été défroqués) ¹⁴⁸
D399 (Province de Takeo)¹⁴⁹	CP 101¹⁵⁰	08-VU-01836 (D22/1167) ¹⁵¹	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (interdiction de pratiquer le Bouddhisme ; fermeture de la pagode de Svay Teap) ¹⁵²
		09-VU-00601 (D22/1220) ¹⁵³	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Mère de la partie requérante ¹⁵⁴
		09-VU-02077 (D22/3038) ¹⁵⁵	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (interdiction de pratiquer le Bouddhisme ; fermeture de sa pagode) ¹⁵⁶
		09-VU-03465 (D22/3174) ¹⁵⁷	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (interdiction de pratiquer le Bouddhisme ; transformation de sa pagode en prison où il a été lui-même emprisonné ; interdiction de pratiquer sa religion) ¹⁵⁸

¹⁴⁷ Demande déclarée irrecevable pour motif d'absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D398, par. 24 et annexe 3).

¹⁴⁸ Informations supplémentaires fournies sur demande de la Chambre préliminaire, D398/3/2.

¹⁴⁹ Ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la province de Takeo, 31 août 2010, D399.

¹⁵⁰ Appel contre l'ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant à Takeo, 10 septembre 2010, D399/2/1 (« Appel CP 101 »).

¹⁵¹ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D399, par. 24 et annexe 3).

¹⁵² Documents supplémentaires déposés par les co-avocats, D399/2/1.2.

¹⁵³ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D399, par. 24 et annexe 3).

¹⁵⁴ Résumé des informations complémentaires, D22/1220b.

¹⁵⁵ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête et le seuil requis pour reconnaître l'existence d'un préjudice psychologique n'est pas atteint au regard des actes inhumains sous forme de mariages forcés (Ordonnance attaquée D399, par. 24 et annexe 3).

¹⁵⁶ Informations supplémentaires fournies dans le mémoire d'appel.



002/19-09-2007-CETC/BCJI (CP 73, 74, 77 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 170, 171)

D401 (Province de Preah Sihanouk)¹⁵⁹	CP 96¹⁶⁰	09-VU-02070 (D22/3031) ¹⁶¹	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Cousin de la partie requérante ¹⁶²
		09-VU-02076 (D22/3037) ¹⁶³	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (interdiction de pratiquer le Bouddhisme ; a vu des moines contraints de quitter la pagode de Angk Mrehpraov ; a vu la pagode de Angk Mrehpraov être utilisée comme centre de détention ; a été témoin de meurtres à la pagode de Angk Mrehpraov) ¹⁶⁴
	CP 98¹⁶⁵	08-VU-01269 (D22/1009) ¹⁶⁶	Persécutions pour motifs religieux contre les Chams	Partie requérante (interdiction de pratiquer le culte islamique ; a assisté à la destruction de sa mosquée ; contraint de manger du porc) ¹⁶⁷

¹⁵⁷ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête et le seuil requis pour reconnaître l'existence d'un préjudice psychologique n'est pas atteint au regard des actes inhumains sous forme de mariages forcés (Ordonnance attaquée D399, par. 24 et annexe 3).

¹⁵⁸ Documents supplémentaires déposés par les co-avocats, D399/2/1.3.

¹⁵⁹ Ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la province de Preah Sihanouk, 2 septembre 2010, D401.

¹⁶⁰ Appel contre l'ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la province de Preah Sihanouk (D401), 8 septembre 2010, D401/2/1 (« Appel CP 96 »).

¹⁶¹ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête et les liens d'affection particuliers avec la victime immédiate ou de dépendance à son égard ne sont pas démontrés (Ordonnance attaquée D401, par. 22 et annexe 3).

¹⁶² Résumé des informations complémentaires D22/3031b.

¹⁶³ Absence d'informations suffisantes permettant de vérifier la conformité avec la Règle 23 bis (1) et (4) (Ordonnance attaquée D401, par. 25 et annexe 3).

¹⁶⁴ Informations supplémentaires fournies dans le mémoire d'appel.

¹⁶⁵ *Requête D'Appel D'ordonnance Sur La Recevabilité des Constitutions de Parties Civiles Résidant Dans La Province de Preah Sihanouk*, 12 septembre 2010, D401/4/1 (« Appel CP 98 »).

¹⁶⁶ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée 410, par. 24 et annexe 3).

¹⁶⁷ Résumé des informations complémentaires D22/1009b.



002/19-09-2007-CETC/BCJI (CP 73, 74, 77 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 170, 171)

		09-VU-03798 (D22/3449) ¹⁶⁸	Persécutions pour motifs religieux contre les Chams	Partie requérante (interdiction de pratiquer le culte islamique ; contraint de manger du porc) ¹⁶⁹
		09-VU-01523 (D22/1866) ¹⁷⁰	Persécutions pour motifs religieux contre les Chams	Partie requérante (interdiction de pratiquer le culte islamique ; contraint de manger du porc) ¹⁷¹
		09-VU-02053 (D22/3014) ¹⁷²	Persécutions pour motifs religieux contre les Chams	Partie requérante (interdiction de pratiquer le culte islamique ; contraint de manger du porc ; a vu son jeune cousin être contraint de manger du porc et presque mourir) ¹⁷³
		09-VU-03801 (D22/3452) ¹⁷⁴	Persécutions pour motifs religieux contre les Chams	Partie requérante (interdiction de pratiquer le culte islamique ; contraint de changer son nom ; contraint de manger de la viande de porc) ¹⁷⁵

¹⁶⁸ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée 410, par. 24 et annexe 3).

¹⁶⁹ Résumé des informations complémentaires D22/3449b.

¹⁷⁰ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête et liens particuliers d'affection avec la victime immédiate ou de dépendance à son égard non démontrés (Ordonnance attaquée D401, par. 22 et annexe 3).

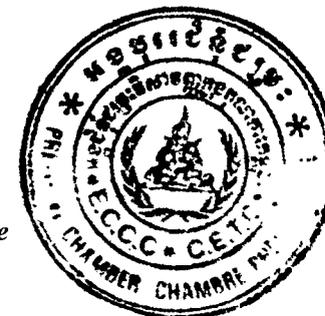
¹⁷¹ Résumé des informations complémentaires D22/1866b.

¹⁷² Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée 410, par. 24 et annexe 3).

¹⁷³ Résumé des informations complémentaires D22/3014b.

¹⁷⁴ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée 410, par. 24 et annexe 3).

¹⁷⁵ Résumé des informations complémentaires D22/3452b.



002/19-09-2007-CETC/BCJI (CP 73, 74, 77 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 170, 171)

		09-VU-03802 (D22/3453) ¹⁷⁶	Persécutions pour motifs religieux contre les Chams	Partie requérante (interdiction de pratiquer le culte islamique ; interdiction de parler la langue chame ; contraint de manger du porc) ¹⁷⁷
		09-VU-00627 (D22/898) ¹⁷⁸	Persécutions pour motifs religieux contre les Chams	Partie requérante (interdiction de pratiquer le culte islamique, interdiction de prier ; contraint de manger du porc, interdiction de vouer un culte et de participer à une quelconque pratique religieuse) ¹⁷⁹
		09-VU-02052 (D22/3013) ¹⁸⁰	Persécutions pour motifs religieux contre les Chams	Partie requérante (contraint de manger du porc sous la menace d'être tué, interdiction de porter les habits traditionnels, les femmes étaient obligées de se couper les cheveux, interdiction d'organiser des cérémonies religieuses et de se réunir, s'agissant des Musulmans) ¹⁸¹

¹⁷⁶ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée 410, par. 24 et annexe 3).

¹⁷⁷ Résumé des informations complémentaires D22/3453b.

¹⁷⁸ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée 410, par. 24 et annexe 3).

¹⁷⁹ Informations supplémentaires fournies le 23 février 2011 sur demande de la Chambre préliminaire, D401/4/2.5.

¹⁸⁰ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D401, par.24 et annexe 3).

¹⁸¹ Informations supplémentaires fournies le 23 février 2011 sur demande de la Chambre préliminaire, D401/4/2.7.



002/19-09-2007-CETC/BCJI (CP 73, 74, 77 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 170, 171)

		09-VU-02054 (D22/3015) ¹⁸²	Persécutions pour motifs religieux contre les Chams	Partie requérante (contraint de manger du porc) et l'oncle et le grand-père de la partie requérante ont été tués car ils ont été pris en possession d'un Coran) ¹⁸³
		09-VU-03799 (D22/3450) ¹⁸⁴	Persécutions pour motifs religieux contre les Chams	Partie requérante (contraint de manger du porc et confiscation du Coran) ¹⁸⁵
		09-VU-02050 (D22/3011) ¹⁸⁶	Persécutions pour motifs religieux contre les Chams	Partie requérante (interdiction de pratiquer une religion, destruction de Mosquées, obligation de manger du porc et confiscation du Coran) et grand-père de la partie requérante (tué pour avoir pratiqué sa religion) ¹⁸⁷
		09-VU-01816 (D22/2179) ¹⁸⁸	Persécutions pour motifs religieux contre les Chams	Partie requérante (interdiction de pratiquer une religion, obligation de manger du porc et confiscation du Coran) ¹⁸⁹
		09-VU-01034 (D22/2691) ¹⁹⁰	Persécutions pour motifs religieux contre les Chams	Partie requérante (obligation de manger du porc et interdiction de pratiquer une religion) ¹⁹¹

¹⁸² Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D401, par.24 et annexe 3).

¹⁸³ Informations supplémentaires fournies le 23 février 2011 sur demande de la Chambre préliminaire, D401/4/2.8.

¹⁸⁴ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D401, par.24 et annexe 3).

¹⁸⁵ Informations supplémentaires fournies le 23 février 2011 sur demande de la Chambre préliminaire, D401/4/2.9.

¹⁸⁶ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D401, par.24 et annexe 3).

¹⁸⁷ Informations supplémentaires fournies le 23 février 2011 sur demande de la Chambre préliminaire, D401/4/2.6.

¹⁸⁸ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D401, par.24 et annexe 3).

¹⁸⁹ Informations supplémentaires fournies le 23 février 2011 sur demande de la Chambre préliminaire, D401/4/2.2.

¹⁹⁰ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D401, par.24 et annexe 3).



002/19-09-2007-CETC/BCJI (CP 73, 74, 77 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 170, 171)

		09-VU-02049 (D22/3010) ¹⁹²	Persécutions pour motifs religieux contre les Chams	Partie requérante (obligation de manger du porc et les femmes devaient se couper les cheveux) ¹⁹³
		09-VU-00079 (D22/1559) ¹⁹⁴	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Deux cousins de la partie requérante ¹⁹⁵
	CP 99 ¹⁹⁶	08-VU-02313 (D22/1466) ¹⁹⁷	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Deux amis de la partie requérante ¹⁹⁸
		09-VU-00084 (D22/1164) ¹⁹⁹	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Cousin de la partie requérante ²⁰⁰
		09-VU-00087 (D22/461) ²⁰¹	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Deux neveux de la partie requérante qui étaient moines (défroqués de force, contraints de travailler dans une coopérative) ²⁰²

¹⁹¹ Informations supplémentaires fournies le 23 février 2011 sur demande de la Chambre préliminaire, D401/4/2.3.

¹⁹² Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D401, par.24 et annexe 3).

¹⁹³ Informations supplémentaires fournies le 23 février 2011 sur demande de la Chambre préliminaire, D401/4/2.1.

¹⁹⁴ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête et liens particuliers d'affection ou de dépendance à l'égard de la victime immédiate non prouvés (Ordonnance attaquée D401, par. 22 et annexe 3).

¹⁹⁵ Résumé des informations complémentaires D22/1559b.

¹⁹⁶ *Requête D'Appel D'ordonnance Sur La Recevabilité des Constitutions de Parties Civiles Résidant Dans la Province de Preah Sihanouk*, 12 septembre 2010, D 401/5/1 (« Appel CP 99 »).

¹⁹⁷ Absence d'informations suffisantes permettant de vérifier la conformité avec la Règle 23 bis (1) et (4) (Ordonnance attaquée D401, par. 25 et annexe 3).

¹⁹⁸ Résumé des informations complémentaires D22/1466b.

¹⁹⁹ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête et liens particuliers d'affection ou de dépendance envers la victime immédiate non prouvés (Ordonnance attaquée D401, par. 22 et annexe 3).

²⁰⁰ Résumé des informations complémentaires D22/1164b.

²⁰¹ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête et liens particuliers d'affection ou de dépendance envers la victime immédiate non prouvés (Ordonnance attaquée D401, par. 22 et annexe 3).

²⁰² Résumé des informations complémentaires D22/461b.



002/19-09-2007-CETC/BCJI (CP 73, 74, 77 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 170, 171)

		09-VU-00624 (D22/899) ²⁰³	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (interdiction de pratiquer sa religion, a vu des moines sortis de force d'une pagode) ²⁰⁴
		09-VU-00628 (D22/1442) ²⁰⁵	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Nièce de la partie requérante ²⁰⁶
		09-VU-00082 (D22/490) ²⁰⁷	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Nièce de la partie requérante ²⁰⁸
	CP 100 ²⁰⁹	09-VU-00080 (D22/762) ²¹⁰	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (interdiction de pratiquer le Bouddhisme ; interdiction d'organiser des cérémonies funéraires) ²¹¹

²⁰³ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête et liens particuliers d'affection ou de dépendance envers la victime immédiate non prouvés (Ordonnance attaquée D401, par. 22 et annexe 3).

²⁰⁴ Informations complémentaires D22/899b.

²⁰⁵ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête et liens particuliers d'affection ou de dépendance envers la victime immédiate non prouvés (Ordonnance attaquée D401, par. 22 et annexe 3).

²⁰⁶ Résumé des informations complémentaires D22/1442b.

²⁰⁷ Le seuil requis pour reconnaître l'existence d'un préjudice psychologique n'est pas atteint s'agissant du mariage forcé et Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D401, par. 22-23 et annexe 3).

²⁰⁸ Résumé des informations complémentaires D22/490b.

²⁰⁹ Appel contre l'ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la province de Preah Sihanouk, 12 septembre 2010, D401/6/1 (« Appel CP 100 »).

²¹⁰ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D401, par. 24 et annexe 3).

²¹¹ Résumé des informations complémentaires D22/762b.



002/19-09-2007-CETC/BCJI (CP 73, 74, 77 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 170, 171)

		09-VU-00085 (D22/0493) ²¹²	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	La Partie requérante a été témoin de scènes de persécutions violentes et effroyables contre les Bouddhistes, notamment des Khmers rouges chassant et abattant des moines tandis que d'autres étaient arrêtés et emmenés en camion pour être exécutés ²¹³
		09-VU-01196 (D22/0747) ²¹⁴	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (interdiction de pratiquer le Bouddhisme ; interdiction d'offrir de la nourriture aux esprits) ²¹⁵
		09-VU-01515 (D22/0863) ²¹⁶	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (interdiction de pratiquer le Bouddhisme ; interdiction d'organiser des cérémonies funéraires pour son enfant et son mari) ²¹⁷
		09-VU-01518 (D22/0860) ²¹⁸	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Partie requérante ²¹⁹
D403 (Province de Ketal)²²⁰	CP 127²²¹	09-VU-01995 (D22/2978) ²²²	Meurtre dans le cadre des purges dans la zone Est	Frère de la partie requérante ²²³

²¹² Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D401, par. 24 et annexe 3).

²¹³ Résumé des informations complémentaires D22/493b.

²¹⁴ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D401, par. 24 et annexe 3).

²¹⁵ Résumé des informations complémentaires D22/741b.

²¹⁶ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D401, par. 24 et annexe 3).

²¹⁷ Résumé des informations complémentaires D22/863b.

²¹⁸ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D401, par. 24 et annexe 3).

²¹⁹ Résumé des informations complémentaires D22/860b

²²⁰ Ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la province de Ketal, 6 septembre 2010, D403.



002/19-09-2007-CETC/BCJI (CP 73, 74, 77 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 170, 171)

		09-VU-02034 (D22/2996) ²²⁴	Autres actes inhumains sous forme de mariages forcés	Sœur aînée de la partie requérante ²²⁵
	CP 128 ²²⁶	08-VU02058 (D22/0378) ²²⁷	Phase 1 du transfert forcé	Frère cadet de la partie requérante ²²⁸
		09-VU-01194 (D22/1531) ²²⁹	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Père de la partie requérante (interdiction de pratiquer le Bouddhisme ; défroqué de force) ²³⁰
		09-VU-01651 (D22/0818) ²³¹	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Partie requérante ²³²
		09-VU-01874 (D22/2863) ²³³	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Frère cadet de la partie requérante ²³⁴
		09-VU-01636 (D22/0536) ²³⁵	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Sœur de la partie requérante ²³⁶

²²¹ Requête d'appel d'ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la province de Ketal du 6 septembre 2010, 16 septembre 2010, D403/4/1 (« Appel CP 127 »).

²²² Absence d'information suffisante permettant de vérifier la conformité avec la Règle 23 *bis* (1) et (4) (Ordonnance attaquée D403, par. 27 et annexe 3).

²²³ Informations supplémentaires fournies dans le mémoire d'appel, par. 29 ; Informations complémentaires D22/2192b. La Partie requérante est reçue en sa constitution de partie civile au motif que le même crime a été commis à l'encontre de son frère et pour lequel un autre de ses frères (Partie requérante 09-VU-02013 (D22/2192)) a été reçu en sa constitution de partie civile par les co-juges d'instruction.

²²⁴ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D403, par. 26 et annexe 3).

²²⁵ Résumé des informations complémentaires, D22/2996b.

²²⁶ Appel contre l'ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la province de Ketal, 16 septembre 2010, D403/5/1 (« Appel CP 128 »).

²²⁷ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D403, par. 26 et annexe 3).

²²⁸ Informations supplémentaires fournies dans le mémoire d'appel.

²²⁹ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D403, par. 26 et annexe 3).

²³⁰ Informations supplémentaires fournies dans le mémoire d'appel.

²³¹ Absence d'information suffisante permettant de vérifier la conformité avec la Règle 23 *bis* (1) et (4) (Ordonnance attaquée D403, par. 27 et annexe 3).

²³² Informations supplémentaires fournies dans le mémoire d'appel.

²³³ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D403, par. 26 et annexe 3).

²³⁴ Résumé des informations complémentaires D22/2863b



002/19-09-2007-CETC/BCJI (CP 73, 74, 77 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 170, 171)

		09-VU-01627 (D22/0774) ²³⁷	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Nièce de la partie requérante ²³⁸
		09-VU-02039 (D22/2198) ²³⁹	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Deux frères cadets de la partie requérante ²⁴⁰
	CP 159 ²⁴¹	09-VU-01626 (D22/0775) ²⁴²	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (interdiction de pratiquer le Bouddhisme ; témoin de la destruction de sa pagode ; témoin du meurtre de moines) ²⁴³
		10-VU-00415 (D22/3824) ²⁴⁴	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Partie requérante ²⁴⁵
	CP 166 ²⁴⁶	09-VU-01549 (D22/770) ²⁴⁷	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (interdiction de pratiquer le Bouddhisme ; interdiction de se rendre dans la pagode de Koh Thum) ²⁴⁸

²³⁵ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D403, par. 26 et annexe 3).

²³⁶ Résumé des informations complémentaires D22/536b.

²³⁷ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête et le seuil requis pour reconnaître l'existence d'un préjudice psychologique n'est pas atteint au regard des actes inhumains sous forme de mariages forcés (Ordonnance attaquée D403, par. 24 et annexe 3).

²³⁸ Rapport sur la demande de constitution de partie civile D22/774/1.

²³⁹ Absence d'information suffisante permettant de vérifier la conformité avec la Règle 23 bis (1) et (4) (Ordonnance attaquée D403, par. 27 et annexe 3).

²⁴⁰ Résumé des informations complémentaires D22/2198b.

²⁴¹ Appel contre l'ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la province de Ketal, 2 novembre 2010, D403/6/1 (« Appel CP 159 »).

²⁴² Absence d'information suffisante permettant de vérifier la conformité avec la Règle 23 bis (1) et (4) (Ordonnance attaquée D403, par. 27 et annexe 3).

²⁴³ Documents supplémentaires déposés par les co-avocats, D403/6/1.4.2.

²⁴⁴ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D403, par. 26 et annexe 3).

²⁴⁵ Documents supplémentaires déposés par les co-avocats, D403/6/1.4.1.

²⁴⁶ Appel contre l'ordonnance sur la recevabilité des demandes de parties civiles résidant dans la province de Ketal, 2 novembre 2010, D403/7/1 (« Appel CP 166 »).

²⁴⁷ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D403, par. 26 et annexe 3).

²⁴⁸ Documents supplémentaires déposés par les co-avocats, D403/7/1.2.3.



002/19-09-2007-CETC/BCJI (CP 73, 74, 77 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 170, 171)

		09-VU-01570 (D22/855) ²⁴⁹	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (interdiction de pratiquer le Bouddhisme ; interdiction de se rendre dans sa pagode ; interdiction de prier) ²⁵⁰
		09-VU-00997 (D22/1622) ²⁵¹	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (interdiction de pratiquer le Bouddhisme ; témoin de la conversion de la pagode de Purthiban en entrepôt pour stocker du riz) ²⁵²
		09-VU-01856 (D22/2846) ²⁵³	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (interdiction de pratiquer le Bouddhisme ; interdiction de se rendre dans sa pagode) ²⁵⁴
		09-VU-01538 (D22/1854) ²⁵⁵	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (interdiction de pratiquer le Bouddhisme ; interdiction de se rendre dans les pagodes de Koh Thom et de Purthiban) ²⁵⁶
		09-VU-01555 (D22/857) ²⁵⁷	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Cousin de la partie requérante ²⁵⁸

²⁴⁹ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D403, par. 26 et annexe 3).

²⁵⁰ Documents supplémentaires déposés par les co-avocats, D403/7/1.2.4.

²⁵¹ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D403, par. 26 et annexe 3).

²⁵² Informations supplémentaires fournies dans le mémoire d'appel.

²⁵³ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D403, par. 26 et annexe 3).

²⁵⁴ Informations supplémentaires fournies dans le mémoire d'appel.

²⁵⁵ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête et le seuil requis pour reconnaître l'existence d'un préjudice psychologique n'est pas atteint au regard des actes inhumains sous forme de mariages forcés (Ordonnance attaquée D403, par. 24 et annexe 3).

²⁵⁶ Informations supplémentaires fournies dans le mémoire d'appel.

²⁵⁷ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête et le seuil requis pour reconnaître l'existence d'un préjudice psychologique n'est pas atteint au regard des actes inhumains sous forme de mariages forcés (Ordonnance attaquée D403, par. 24 et annexe 3).



002/19-09-2007-CETC/BCJI (CP 73, 74, 77 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 170, 171)

D404 (En dehors du Cambodge)²⁵⁹	CP 73²⁶⁰	10-VU-00400 (D22/3820) ²⁶¹	Emprisonnement et meurtre à S-21	Oncle de la femme de la partie requérante ²⁶²
		10-VU-00193 (D22/3750) ²⁶³	Phase 1 du transfert forcé	Partie requérante ²⁶⁴
		07-VU-00049 (D22/1270) ²⁶⁵	Phase 1 du transfert forcé	Partie requérante a été témoin de la phase 1 du transfert forcé ²⁶⁶
		09-VU-04314 (D22/3677) ²⁶⁷	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (interdiction de pratiquer le Bouddhisme ; interdiction de se rendre dans la pagode du village de Chroy Neang Nuom ; a vu des moines être défroqués) ²⁶⁸
	CP 119²⁶⁹	10-VU-00414 (D22/3823) ²⁷⁰	Phase 1 du transfert forcé	Mère, frères et sœurs de la partie requérante ²⁷¹

²⁵⁸ Informations complémentaires D22/857b.

²⁵⁹ Ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant en dehors du Royaume du Cambodge, 6 septembre 2010, déposée le 7 septembre 2010, D404 (« Ordonnance attaquée D404 »).

²⁶⁰ Appel contre l'ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant en dehors du Royaume du Cambodge (D404), 17 septembre 2010, D404/2/3 (« Appel CP 73 »).

²⁶¹ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée, par. 24 et annexe 3).

²⁶² Informations déposées avec l'appel (D404/2/3.2.8) ; D288/6.68.1 (inscription 6385) confirmant que le nom en question est effectivement inscrit comme nom d'un prisonnier de S-21, un ingénieur ayant étudié en France et exécuté le 23 mai 1976.

²⁶³ Absence d'information suffisante permettant de vérifier la conformité avec la Règle 23 *bis* (1) et (4) (Ordonnance attaquée D404, par. 25 et annexe 3).

²⁶⁴ Informations supplémentaires fournies dans le mémoire d'appel.

²⁶⁵ Absence d'information suffisante permettant de vérifier la conformité avec la Règle 23 *bis* (1) et (4) (Ordonnance attaquée D404, par. 25 et annexe 3).

²⁶⁶ Informations supplémentaires fournies dans le mémoire d'appel.

²⁶⁷ Absence d'information suffisante permettant de vérifier la conformité avec la Règle 23 *bis* (1) et (4) (Ordonnance attaquée D404, par. 25 et annexe 3).

²⁶⁸ Déclaration complémentaire déposée à l'appui de la demande, D404/7/1.

²⁶⁹ Appel contre l'ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant en dehors du Royaume du Cambodge (D404) 17 septembre 2010, D404/7/1 (« Appel CP 119 »).

²⁷⁰ Absence d'information suffisante permettant de vérifier la conformité avec la Règle 23 *bis* (1) et (4) (Ordonnance attaquée D404, par. 25 et annexe 3).

²⁷¹ Informations supplémentaires fournies dans le mémoire d'appel.



002/19-09-2007-CETC/BCJI (CP 73, 74, 77 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 170, 171)

D406 (Province de Phnom Penh)²⁷²	CP 135²⁷³	10-VU-00025 (D22/2504) ²⁷⁴	Phase 1 du transfert forcé	Trois frères et sœurs de la partie requérante ²⁷⁵
		10-VU-00960 (D22/3959) ²⁷⁶	Phase 1 du transfert forcé	Partie requérante ²⁷⁷
D408 (Province de Pailin)²⁷⁸	CP 168²⁷⁹	09-VU-01906 (D22/2893) ²⁸⁰	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (interdiction de pratiquer le Bouddhisme ; témoin de la mort d'un moine) ²⁸¹
		09-VU-01924 (D22/2911) ²⁸²	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (interdiction de pratiquer le Bouddhisme ; témoin de la destruction de symboles religieux) ²⁸³

²⁷² Ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans Phnom Penh, 6 septembre 2010, D406.

²⁷³ Appel contre l'ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans Phnom Penh (D406) 16 septembre 2010, D406/3/1 (« Appel CP 135 »).

²⁷⁴ Absence d'information suffisante permettant de vérifier la conformité avec la Règle 23 *bis* (1) et (4) (Ordonnance attaquée D406, par. 24 et annexe 3).

²⁷⁵ Informations supplémentaires fournies dans le mémoire d'appel.

²⁷⁶ Absence de preuve d'identité suffisante (Ordonnance attaquée D408 et annexe 3).

²⁷⁷ Résumé des informations complémentaires D22/3959b. Suite à une requête de la Chambre préliminaire, la partie requérante a fourni une preuve d'identité adéquate (D406/3/1.2.2). D22/3959b.

²⁷⁸ Ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la province de Pailin, 6 septembre 2010, déposée le 7 septembre 2010, D408.

²⁷⁹ Appel contre l'ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la province de Pailin, 2 novembre 2010, D408/3/1 (« Appel CP 168 »).

²⁸⁰ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête et le lien de parenté avec la victime immédiate s'agissant du mariage forcé n'est pas prouvé (Ordonnance attaquée D408, par. 23 et annexe 3).

²⁸¹ Informations supplémentaires fournies dans le mémoire d'appel.

²⁸² Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D408, par. 25 et annexe 3).

²⁸³ Informations supplémentaires fournies dans le mémoire d'appel.



002/19-09-2007-CETC/BCJI (CP 73, 74, 77 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 170, 171)

		09-VU-01925 (D22/2912) ²⁸⁴	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (interdiction de pratiquer le Bouddhisme ; interdiction de se rendre dans les pagodes de Komg Kang et de Phnom Yat) ²⁸⁵
		09-VU03827 (D22/3478) ²⁸⁶	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (interdiction de pratiquer le Bouddhisme ; interdiction de prier ; interdiction de se rendre dans la pagode de Chroy Mothes ; témoin de la conversion de la pagode de Chroy Mothes en cuisine, réfectoire et lieu pour les veuves) ²⁸⁷
D409 (Province de Svay Rieng)²⁸⁸	CP 131²⁸⁹	08-VU-02372 (D22/765) ²⁹⁰	Phase 1 du transfert forcé	Cousin plus âgé de la partie requérante ²⁹¹
		08-VU-02109 (D22/1053) ²⁹²	Phase 2 du transfert forcé du village de Chamkar Leav vers le village de Trapeang Bon, dans la province de Svay Rieng (avril	Partie requérante (liée au régime de Lon Nol, étant donné que son mari et trois frères étaient d'anciens soldats de Lon Nol) ²⁹³

²⁸⁴ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D408, par. 25 et annexe 3).

²⁸⁵ Informations supplémentaires fournies dans le mémoire d'appel.

²⁸⁶ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête et le seuil requis pour reconnaître l'existence d'un préjudice psychologique n'est pas atteint et aucun préjudice pertinent n'est prouvé (Ordonnance attaquée D408, par. 22 et annexe 3).

²⁸⁷ Informations supplémentaires fournies dans le mémoire d'appel.

²⁸⁸ Ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la province de Svay Rieng, 9 septembre 2010, D409.

²⁸⁹ Appel contre l'ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la province de Svay Rieng (D409), 17 septembre 2010, D409/2/1 (« Appel CP 131 »).

²⁹⁰ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (ordonnance attaquée D409, par. 24 et annexe 3).

²⁹¹ Résumé des informations complémentaires, D22/765b.



002/19-09-2007-CETC/BCJI (CP 73, 74, 77 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 170, 171)

			1976)	
		08-VU-02102 (D22/2056) ²⁹⁴	Persécution pour motifs raciaux contre les Vietnamiens dans la province de Svay Rieng (arrestation, détention et assassinat)	Frère cadet de la partie requérante (perçu comme étant vietnamien) ²⁹⁵
	CP 132 ²⁹⁶	08-VU-02303 (D22/365) ²⁹⁷	Phase 2 du transfert forcé à l'intérieur de la province de Svay Rieng (entre 1975 et 1977)	Partie requérante (liée au régime de Lon Nol étant donné que ses deux frères cadets et son oncle étaient d'anciens soldats de Lon Nol qui ont été envoyés en rééducation en 1975) ²⁹⁸
	CP 133 ²⁹⁹	08-VU-02275 (D22/1150) ³⁰⁰	Phase 2 du transfert forcé du village de Trapeang Bon au village de Prey Kokir, à l'intérieur de la province de Svay Rieng (avril 1976)	Partie requérante (liée au régime de Lon Nol étant donné que son père était soldat sous ce régime) ³⁰¹

²⁹² Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D409, par. 24 et annexe 3).

²⁹³ Rapport sur la demande de constitution de partie civile D22/1053/1 ; Appel CP 131, par. 91-92 ; Décision de renvoi, par. 263 et 265.

²⁹⁴ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D409, par. 24 et annexe 3).

²⁹⁵ Appel CP 131, par. 95 ; Décision de renvoi, par. 1422 et 1415.

²⁹⁶ Appel contre l'ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la province de Svay Rieng (D409), 20 septembre 2010, D409/3/1 (« Appel CP 132 »).

²⁹⁷ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D409, par. 24 et annexe 3).

²⁹⁸ Rapport sur la demande de constitution de partie civile D22/365/1.

²⁹⁹ Appel contre l'ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la province de Svay Rieng, 20 septembre 2010, D409/4/1 (« Appel CP 133 »).

³⁰⁰ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D409, par. 24 et annexe 3).

³⁰¹ Rapport sur la demande de constitution de partie civile, D22/1150/1.



002/19-09-2007-CETC/BCJI (CP 73, 74, 77 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 170, 171)

		09-VU-00340 (D22/1791) ³⁰²	Phase 2 du transfert forcé à l'intérieur de la province de Svay Rieng (Avril 1977)	Partie requérante (liée au régime de Lon Nol étant donné que son mari était soldat) ³⁰³
		09-VU-00645 (D22/1257) ³⁰⁴	Phase 2 du transfert forcé du village de Trapeang Bon au village de Check, à l'intérieur de la province de Svay Rieng (juillet 1977)	Partie requérante (ancien soldat de Lon Nol) ³⁰⁵
		09-VU-02444 (D22/2223) ³⁰⁶	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (interdiction de pratiquer sa religion) ³⁰⁷
		09-VU-02451 (D22/2230) ³⁰⁸	Persécution pour motifs religieux contre les Vietnamiens (meurtre) dans la province de Svay Rieng	Frère cadet de la partie requérante (accusé d'être un ennemi infiltré YUON) ³⁰⁹
	CP 161 ³¹⁰	08-VU-00668 (D22/366) ³¹¹	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Sœur aînée de la partie requérante ³¹²
D410 (Province de Prey Veng) 313	CP 129 ³¹⁴	09-VU-02173 (D22/3085) ³¹⁵	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Deux cousins de la partie requérante ³¹⁶

³⁰² Absence d'information suffisante permettant de vérifier la conformité avec la Règle 23 bis (1) et (4) (Ordonnance attaquée D409, par. 24 et annexe 3).

³⁰³ Rapport sur la demande de constitution de partie civile, D22/1791/1.

³⁰⁴ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D409, par. 24 et annexe 3).

³⁰⁵ Rapport sur la demande de constitution de partie civile, D22/1257/1.

³⁰⁶ Absence d'information suffisante permettant de vérifier la conformité avec la Règle 23 bis (1) et (4) (Ordonnance attaquée D409, par. 24 et annexe 3).

³⁰⁷ Rapport sur la demande de constitution de partie civile, D22/2223/1 et Appel.

³⁰⁸ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D409, par. 24 et annexe 3).

³⁰⁹ Rapport sur la demande de constitution de partie civile, D22/2230/1 (version khmère).

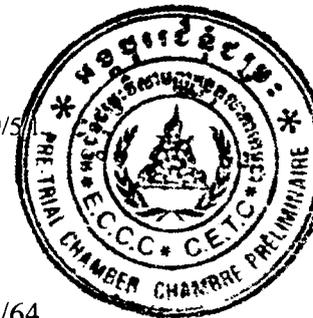
³¹⁰ Appel contre les ordonnances sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la province de Svay Rieng, 2 novembre 2010, D409/5

(« Appel CP 161 »).

³¹¹ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D409, par. 24 et annexe 3).

³¹² Documents complémentaires déposés par les co-avocats, D409/5/1.2.1.

³¹³ Ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la province de Prey Veng, 9 septembre 2010, D410.



002/19-09-2007-CETC/BCJI (CP 73, 74, 77 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 170, 171)

		09-VU-02177 (D22/3089) ³¹⁷	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Cousin de la partie requérante ³¹⁸
		09-VU-02181 (D22/3093) ³¹⁹	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (interdiction de pratiquer le Bouddhisme ; témoin de la destruction de sa pagode à Kouk Kong Kaeut ; a vu des moines être défroqués ; a vu ses deux neveux, moines à la pagode de Tham ke, être défroqués ; témoin de la disparition de ses deux neveux) ³²⁰
	CP 130 ³²¹	07-VU-00142 (D22/0069) ³²²	Persécution pour motifs raciaux contre les Vietnamiens (meurtre) dans la province de Prey Veng	Frère cadet de la partie requérante (accusé d'être un <i>Yuon</i> , un mot péjoratif pour désigner une personne vietnamienne) ³²³

³¹⁴ Appel contre l'ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la province de Prey Veng (D410) 16 septembre 2010, D410/2/1 (« Appel CP 129 »)

³¹⁵ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D410, par. 26 et annexe 3).

³¹⁶ Rapport sur la demande de constitution de partie civile (version khmère), D22/3085/1.

³¹⁷ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête et le seuil requis pour reconnaître l'existence d'un préjudice psychologique n'est pas atteint (Ordonnance attaquée D410, par. 24 et 26 et annexe 3).

³¹⁸ Informations supplémentaires fournies dans le mémoire d'appel.

³¹⁹ Absence d'information suffisante permettant de vérifier la conformité avec la Règle 23 *bis* (1) et (4) (Ordonnance attaquée D410, par. 27 et annexe 3).

³²⁰ Informations supplémentaires fournies dans le mémoire d'appel.

³²¹ Appel contre l'ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la province de Prey Veng (D410), 19 septembre 2010, D410/4/1 (« Appel CP 130 »).

³²² Absence d'information suffisante permettant de vérifier la conformité avec la Règle 23 *bis* (1) et (4) (Ordonnance attaquée D410, par. 27 et annexe 3).

³²³ Rapport sur la demande de constitution de partie civile, D22/0069/1 et information incorporées à l'appel.



002/19-09-2007-CETC/BCJI (CP 73, 74, 77 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 170, 171)

	CP 153 ³²⁴	09-VU-01091 (D22/0600) ³²⁵	Persécution pour motifs raciaux contre les Vietnamiens (arrestation, détention et disparition) au centre de sécurité à Cheung Chab, village de Sampoar, province de Prey Vieng Province	Mari de la partie requérante (accusé d'être lié aux Vietnamiens et d'être un ennemi de l'Angkar) ³²⁶
		09-VU-01099 (D22/0606) ³²⁷	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Deux filles de la partie requérante ³²⁸
		09-VU-01102 (D22/0890) ³²⁹	Persécution pour motifs raciaux contre les Vietnamiens (torture et meurtre) à la pagode de Prey Vao, dans la province de Prey Veng	Père de la partie requérante (accusé d'être un agent vietnamien et un agent de « l'ennemi ») ³³⁰
		09-VU-01110 (D22/0609) ³³¹	Persécution pour motifs raciaux contre les Vietnamiens (arrestation, torture et disparition forcée dans la province de Prey Veng)	Mari de la partie requérante (accusé d'être un agent vietnamien) ³³²
		09-VU-01103 (D22/0068) ³³³	Actes inhumains sous forme de	Jeune frère ou sœur de la partie

³²⁴ Appel modifié des parties civiles contre l'ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la province de Prey Veng, D410, 22 octobre 2010, D410/6/1 (« Appel CP 153 »).

³²⁵ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D410, par. 26 et annexe 3).

³²⁶ Rapport sur la demande de constitution de partie civile, D22/600/1 et informations incorporées à l'appel.

³²⁷ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D410, par. 26 et annexe 3).

³²⁸ Résumé des informations complémentaires, D22/606b.

³²⁹ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D410, par. 26 et annexe 3).

³³⁰ Rapport sur la demande de constitution de partie civile, D22/890/1, Résumé des informations complémentaires, D22/890b et Appel CP 153, par. 63, 65, 73 et 143.

³³¹ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D410, par. 26 et annexe 3).

³³² Rapport sur la demande de constitution de partie civile, D22/609/1 et Appel CP 153, paras. 100 et 145.



002/19-09-2007-CETC/BCJI (CP 73, 74, 77 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 170, 171)

			mariages forcés	requérante ³³⁴
		09-VU-01124 (D22/0746) ³³⁵	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Neveu de la partie requérante ³³⁶
		09-VU-01292 (D22/0666) ³³⁷	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Cousin de la partie requérante ³³⁸
	CP 154 ³³⁹	09-VU-02513 (D22/2285) ³⁴⁰	Phase 3 du transfert forcé de Prey Veng vers la province de Pursat en 1978	Frère de la partie requérante (partie requérante perçue comme étant vietnamienne) ³⁴¹
		08-VU-00800 (D22/1353) ³⁴²	Phase 1 du transfert forcé	Partie requérante et sa famille ³⁴³
		09-VU-00902 (D22/1108) ³⁴⁴	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes et actes inhumains sous forme de mariages forcés	Oncle de la partie requérante (un moine qui a été défroqué et contraint de se marier) ³⁴⁵
		08-VU-00799 (D22/1354) ³⁴⁶	Phase 3 du transfert forcé de Prey Veng vers la province de Pursat en 1978	Partie requérante et sa famille (son père étant perçu comme un ennemi) ³⁴⁷

³³³ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D410, par. 26 et annexe 3).

³³⁴ Informations supplémentaires fournies dans le mémoire d'appel.

³³⁵ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D410, par. 26 et annexe 3).

³³⁶ Résumé des informations complémentaires, D22/746b.

³³⁷ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D410, par. 26 et annexe 3).

³³⁸ Résumé des informations complémentaires, D22/666b.

³³⁹ Appel modifié des parties civiles contre l'ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la province de Prey Veng (D410) 22 octobre 2010, D410/6/1 (« Appel CP 154 »).

³⁴⁰ Absence d'information suffisante permettant de vérifier la conformité avec la Règle 23 bis (1) et (4) (Ordonnance attaquée 410, par. 27 et annexe 3).

³⁴¹ Pièces à l'appui déposées par les co-avocats, D410/5/1.1.15.

³⁴² Absence d'information suffisante permettant de vérifier la conformité avec la Règle 23 bis (1) et (4) (Ordonnance attaquée 410, par. 27 et annexe 3).

³⁴³ Pièces à l'appui déposées par les co-avocats, D410/5/1.1.11.

³⁴⁴ Absence d'information suffisante permettant de vérifier la conformité avec la Règle 23 bis (1) et (4) (Ordonnance attaquée 410, par. 27 et annexe 3).

³⁴⁵ Pièces à l'appui déposées par les co-avocats, D410/5/1.1.10.

³⁴⁶ Absence d'information suffisante permettant de vérifier la conformité avec la Règle 23 bis (1) et (4) (Ordonnance attaquée 410, par. 27 et annexe 3).

³⁴⁷ Pièces à l'appui déposées par les co-avocats, D410/5/1.1.8.



002/19-09-2007-CETC/BCJI (CP 73, 74, 77 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 170, 171)

		08-VU-00797 (D22/1384) ³⁴⁸	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Sœur aînée de la partie requérante ³⁴⁹
		08-VU-00796 (D22/1383) ³⁵⁰	Phase 3 du transfert forcé de Prey Veng vers la province de Pursat en 1978	Partie requérante et sa famille (le père de la partie requérante, qui était lieutenant dans l'armée de Lon Nol, et son oncle, soldat de Lon Nol, étaient considérés comme traités/mauvais éléments. Ils ont tous deux été exécutés par les Khmers rouges) ³⁵¹

³⁴⁸ Absence d'information suffisante permettant de vérifier la conformité avec la Règle 23 *bis* (1) et (4) (Ordonnance attaquée 410, par. 27 et annexe 3).

³⁴⁹ Pièces à l'appui déposées par les co-avocats, D410/5/1.1.7.

³⁵⁰ Absence d'information suffisante permettant de vérifier la conformité avec la Règle 23 *bis* (1) et (4) (Ordonnance attaquée 410, par. 27 et annexe 3).

³⁵¹ Pièces à l'appui déposées par les co-avocats, D410/5/1.1.5.



002/19-09-2007-CETC/BCJI (CP 73, 74, 77 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 170, 171)

		09-VU-00923 (D22/2687) ³⁵²	Phase 3 du transfert forcé de Prey Veng vers la province de Pursat (1978)	La partie requérante et ses parents (qui appartenaient à la catégorie des personnes ciblées par les Khmers rouges dans le cadre de la Phase 3 étant donné que la partie requérante a été emprisonnée au centre de sécurité de Pornngtoek, district de Kampong Trabek, de 1975 à 1978, accusée d'appartenir au KGB, et que trois des beaux-frères de la partie requérante ont été tués par les Khmers rouge en 1977 au motif qu'ils s'étaient associés à un ennemi) ³⁵³
		09-VU-00897 (D22/1258) ³⁵⁴	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Fils de la partie requérante ³⁵⁵
		08-VU-02260 (D22/0959) ³⁵⁶	Phase 1 du transfert forcé	Partie requérante ³⁵⁷
		09-VU-00901 (D22/1254) ³⁵⁸	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Partie requérante ³⁵⁹
		09-VU-02449 (D22/2228) ³⁶⁰	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Jeune sœur de la partie requérante ³⁶¹

³⁵² Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée 410, par. 26 et annexe 3).

³⁵³ Pièces à l'appui déposées par les co-avocats, D410/5/1.1.14.

³⁵⁴ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée 410, par. 26 et annexe 3).

³⁵⁵ Pièces à l'appui déposées par les co-avocats, D410/5/1.1.4.

³⁵⁶ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée 410, par. 26 et annexe 3).

³⁵⁷ Pièces à l'appui déposées par les co-avocats, D410/5/1.1.3.

³⁵⁸ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée 410, par. 26 et annexe 3).

³⁵⁹ Pièces à l'appui déposées par les co-avocats, D410/5/1.1.2.



002/19-09-2007-CETC/BCJI (CP 73, 74, 77 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 170, 171)

	CP 163 ³⁶²	07-VU-00144 (D22/2609) ³⁶³	Persécution pour motifs raciaux contre les Vietnamiens (arrestation, emprisonnement et meurtre) au Centre de sécurité de Krang Kor dans la province de Prey Veng	Partie requérante (arrêtée), sa femme (Vietnamienne) et ses sept enfants (exécutés)
D414 (Province de Kratie) ³⁶⁴	CP 139 ³⁶⁵	09-VU-03337 (D22/2342) ³⁶⁶	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (contrainte de détruire des statues de Bouddha et Wat Reusseï Kaev) ³⁶⁷
		08-VU-00792 (D22/1365) ³⁶⁸	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Deux frères de la partie requérante (moines défroqués) ³⁶⁹
	CP 140 ³⁷⁰	07-VU-00208 (D22/2612) ³⁷¹	Persécutions pour motifs religieux contre les Chams	Père de la partie requérante (un enseignant religieux qui a été arrêté et emprisonné) ³⁷²
	CP 171 ³⁷³	08-VU-01220 (D22/2045) ³⁷⁴	Meurtre et autres actes inhumains sous forme d'atteintes à la dignité	La partie requérante, un soldat de la division 310 qui était accusé

³⁶⁰ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée 410, par. 26 et annexe 3).

³⁶¹ Pièces à l'appui déposées par les co-avocats, D410/5/1.1.1.

³⁶² Appel contre l'ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la province de Prey Veng, 2 novembre 2010, D410/7/1 (« Appel CP 163 »).

³⁶³ Demande irrecevable en l'absence du moindre signe indiquant la volonté de reprendre l'action de la partie civile décédée (Ordonnance attaquée 410, p. 11).

³⁶⁴ Ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la province de Kratie, 10 septembre 2010, D414.

³⁶⁵ Appel contre l'ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la province de Kratie, 20 septembre 2010, D414/3/1 (« CP 139 »).

³⁶⁶ Absence de preuve d'un préjudice pertinent (Ordonnance attaquée D414, par. 23 et annexe 3).

³⁶⁷ Rapport sur la demande de constitution de partie civile D22/2342/1 et Appel CP 139, par. 117.

³⁶⁸ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D414, par. 27 et annexe 3).

³⁶⁹ Informations complémentaires de la partie requérante déposées sous forme d'annexe à l'appel.

³⁷⁰ Mémoire d'appel contre l'ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans province de Kratie (D414), 20 septembre 2010, D414/4/1 (« Appel CP 140 »).

³⁷¹ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D414, par. 27 et annexe 3).

³⁷² Informations complémentaires D22/2612b.



002/19-09-2007-CETC/BCJI (CP 73, 74, 77 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 170, 171)

			humaine à S-21	d'être un « traite », dit avoir souffert de voir de nombreux soldats de sa division envoyés à S-21, dont un parent, où ils étaient maltraités et/ou tués ³⁷⁵
		08-VU-02352 (D22/1139) ³⁷⁶	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (Interdiction de pratiquer le Bouddhisme et destruction de sa pagode Sar Muy Roi) ³⁷⁷
		09-VU-00754 (D22/1485) ³⁷⁸	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (Interdiction de pratiquer le Bouddhisme) ³⁷⁹
		09-VU-00756 (D22/1603) ³⁸⁰	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (Interdiction de pratiquer le Bouddhisme) ³⁸¹
		09-VU-00757 (D22/1602) ³⁸²	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (Interdiction de pratiquer le Bouddhisme et destruction de sa pagode Khno dans la province de Kampong Cham) ³⁸³

³⁷³ Appel contre l'ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la province de Kratie, 2 novembre 2010, D414/5/1 (« Appel CP 171 »).

³⁷⁴ Le seuil requis pour reconnaître l'existence d'un préjudice psychologique n'est pas atteint s'agissant du centre de sécurité de Tuol Sleng (S21) (Ordonnance attaquée D414 et annexe 3).

³⁷⁵ Déclaration de la mère de la victime immédiate déposée par les co-avocats sous forme d'annexe à l'appel.

³⁷⁶ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D414, par. 27 et annexe 3).

³⁷⁷ Informations supplémentaires recueillies lors d'une conversation téléphonique avec la partie requérante, tenue le 13 septembre 2010, incorporées à l'appel.

³⁷⁸ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête et le lien de parenté avec une victime immédiate s'agissant de la persécution des Bouddhistes n'a pas été démontré (Ordonnance attaquée D414 et annexe 3).

³⁷⁹ Informations supplémentaires fournies dans le mémoire d'appel.

³⁸⁰ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D414, par. 27 et annexe 3).

³⁸¹ Informations supplémentaires fournies par la partie requérante déposées en tant qu'annexe à l'appel.

³⁸² Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D414, par. 27 et annexe 3).

³⁸³ Informations supplémentaires fournies dans le mémoire d'appel.

Annexe concernant les demandes de constitution de parties civiles que la Juge Marchi-Uhel estime recevable



002/19-09-2007-CETC/BCJI (CP 73, 74, 77 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 170, 171)

		09-VU-01383 (D22/1900) ³⁸⁴	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (Interdiction de pratiquer le Bouddhisme) ³⁸⁵
		09-VU-01776 (D22/2774) ³⁸⁶	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (Interdiction de pratiquer le Bouddhisme) ³⁸⁷
		09-VU-01777 (D22/2775) ³⁸⁸	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Tante de la partie requérante ³⁸⁹
		09-VU-01780 (D22/2777) ³⁹⁰	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (Interdiction de pratiquer le Bouddhisme et destruction de sa pagode Prey Kri) ³⁹¹
Ordonnance D415 (Province de Battambang) ³⁹²	CP 136 ³⁹³	09-VU-03517 (D22/3220) ³⁹⁴	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Quatre nièces de la partie requérante ³⁹⁵

³⁸⁴ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête et le lien de parenté avec une victime immédiate de mariages forcés n'a pas été prouvé (Ordonnance attaquée D414 et annexe 3).

³⁸⁵ Informations supplémentaires recueillies lors d'un entretien téléphonique, tenu le 14 septembre 2010 avec la partie requérante, incorporées à l'appel.

³⁸⁶ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête et le lien de parenté avec une victime immédiate de mariages forcés n'a pas été prouvé (Ordonnance attaquée D414 et annexe 3).

³⁸⁷ Informations supplémentaires recueillies lors d'un entretien téléphonique avec la partie requérante, incorporées à l'appel.

³⁸⁸ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête et le seuil requis pour reconnaître l'existence d'un préjudice psychologique n'est pas atteint s'agissant du mariage forcé (Ordonnance attaquée D414 et annexe 3).

³⁸⁹ Informations supplémentaires fournies dans le mémoire d'appel concernant l'existence d'un lien d'affection entre la partie requérante et sa tante, renforçant la présomption de préjudice psychologique.

³⁹⁰ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête et le lien de parenté avec une victime immédiate de mariage forcé n'a pas été prouvé (Ordonnance attaquée D414 et annexe 3).

³⁹¹ Informations recueillies lors d'un entretien téléphonique avec la partie requérante qui s'est tenu le 11 septembre 2010, incorporées à l'appel.

³⁹² Ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la province de Battambang, 13 septembre 2010, D415 (« Ordonnance attaquée D 415 »).

³⁹³ Appel contre les ordonnances sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la province de Battambang, 27 septembre 2010, D415/2/1 (« Appel CP 136 »).

³⁹⁴ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D415, par. 26 et annexe 3).



002/19-09-2007-CETC/BCJI (CP 73, 74, 77 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 170, 171)

		09-VU-03522 (D22/3225) ³⁹⁶	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (Interdiction de pratiquer le Bouddhisme) ³⁹⁷
	CP 137 ³⁹⁸	09-VU-03515 (D22/3218) ³⁹⁹	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Deux nièces de la partie requérante ⁴⁰⁰
	CP 150 ⁴⁰¹	09-VU-01678 (D22/2137) ⁴⁰²	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Nièce de la partie requérante ⁴⁰³
		09-VU-02074 (D22/3039) ⁴⁰⁴	Phase 1 du transfert forcé	Partie requérante et membres de sa famille ⁴⁰⁵
	CP 169 ⁴⁰⁶	08-VU-01027 (D22/0376) ⁴⁰⁷	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (Interdiction de pratiquer le Bouddhisme et destruction de sa pagode Ek Raing Sei) ⁴⁰⁸

³⁹⁵ Informations supplémentaires de la partie requérante déposées en tant qu'annexe à l'appel, D415/2/1.3.1.

³⁹⁶ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D415, par. 26 et annexe 3).

³⁹⁷ Informations supplémentaires fournies par la partie requérante, incorporées à l'appel (Appel CP 136, par. 80).

³⁹⁸ Appel contre l'ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la province de Battambang, 22 septembre 2010, D415/5/1 (« CP 137 »).

³⁹⁹ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D415, par. 26 et annexe 3).

⁴⁰⁰ Informations supplémentaires fournies par la partie requérante, incorporées à l'appel (Appel CP137, par. 81).

⁴⁰¹ Appel contre l'ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la province de Battambang, D415, 20 octobre 2010, D415/7/1 (« Appel CP 150 »).

⁴⁰² Le seuil requis pour reconnaître l'existence d'un préjudice psychologique n'est pas atteint s'agissant du mariage forcé et Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête en ce qui concerne les autres crimes allégués (Ordonnance attaquée D415, par. 24, 26 et annexe 3).

⁴⁰³ Informations complémentaires, D22/2137b.

⁴⁰⁴ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D415, par.26 et annexe 3).

⁴⁰⁵ Voir Appel CP 150, mettant en évidence la date de transfert erronée de la Demande dans le résumé en anglais (1973 au lieu de 1975) et clarifiant l'endroit d'où la partie requérante a été transférée, à savoir Phnom Penh, une information ne figurant pas dans la demande.

⁴⁰⁶ Appel contre l'ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la province de Battambang, 2 novembre 2010, D415/8/1 (« Appel CP 169 »).

⁴⁰⁷ Le lien de parenté avec une victime immédiate s'agissant du mariage forcé et de la persécution contre les Bouddhistes n'est pas prouvé et le préjudice ne résulte pas d'autres crimes sous enquête (Ordonnance attaquée D415, par. 23, 26 et annexe 3).

⁴⁰⁸ Appel CP 169, par. 40 et autre déclaration de la partie requérante annexée à l'appel (D415/8.1.2.3).



002/19-09-2007-CETC/BCJI (CP 73, 74, 77 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 170, 171)

		08-VU-01025 (D22/0167) ⁴⁰⁹	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Nièce de la partie requérante ⁴¹⁰
		08-VU-01534 (D22/0381) ⁴¹¹	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (Interdiction de pratiquer le Bouddhisme) ⁴¹²
		08-VU-01202 (D22/0141) ⁴¹³	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (Interdiction de pratiquer le Bouddhisme) ⁴¹⁴
		08-VU-01026 (D22/0151) ⁴¹⁵	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (Interdiction de pratiquer le Bouddhisme, destruction de sa pagode Wat Ek à Preak Norint) ⁴¹⁶
D416 (Province de Bantey Meanchey)⁴¹⁷	CP 124⁴¹⁸	10-VU-00979 (D22/3977) ⁴¹⁹	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Partie requérante ⁴²⁰

⁴⁰⁹ Le seuil requis pour reconnaître l'existence d'un préjudice psychologique n'est pas atteint s'agissant du mariage forcé et Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête, par rapport à la persécution contre les Bouddhistes à Wat Samrong, district de Samrong, province de Battambang, comme indiqué au paragraphe 72 du Réquisitoire introductif ; et s'agissant des autres crimes allégués (Ordonnance attaquée D415, par. 24, 26 et annexe 3).

⁴¹⁰ Informations supplémentaires sur l'existence d'un lien d'affection entre la partie requérante et sa nièce (Appel CP 169, par. 43).

⁴¹¹ Lien de parenté avec une victime immédiate au regard du mariage forcé et de la persécution contre les Bouddhistes non prouvé et le préjudice ne résulte pas d'autres crimes sous enquête (Ordonnance attaquée D415, par. 23, 26 et annexe 3).

⁴¹² Informations supplémentaires de la partie requérante (entretien téléphonique du 15 septembre 2010), incorporées à l'Appel. Voir également, Informations complémentaires D22/381b.

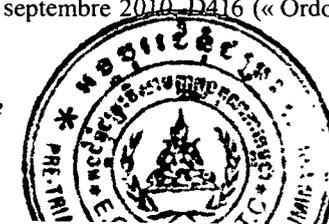
⁴¹³ Le seuil requis pour reconnaître l'existence d'un préjudice psychologique n'est pas atteint pour ce qui est du mariage forcé et Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête, s'agissant de la persécution contre les Bouddhistes à Wat Samrong, district de Samrong, province de Battambang, comme décrit au paragraphe 72 du Réquisitoire introductif ; et s'agissant des autres crimes allégués (Ordonnance attaquée D415, par. 24, 26 et annexe 3).

⁴¹⁴ Informations supplémentaires fournies par la partie requérante (entretien téléphonique du 16 septembre 2010), incorporées à l'Appel, Appel CP 169, par. 49. Voir également, Informations supplémentaires D22/381b.

⁴¹⁵ Le seuil requis pour reconnaître l'existence d'un préjudice psychologique personnel n'est pas atteint en ce qui concerne le mariage forcé et Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête, s'agissant de la persécution contre les Bouddhistes à Wat Samrong, district de Samrong, province de Battambang, comme décrit au paragraphe 72 du Réquisitoire introductif, et s'agissant des autres crimes allégués (Ordonnance attaquée D415, par. 24, 26 et annexe 3).

⁴¹⁶ Informations supplémentaires fournies par la partie requérante (entretien téléphonique du 16 septembre 2010), incorporées à l'Appel.

⁴¹⁷ Ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la province de Bantey Meanchey, 13 septembre 2010, D416 (« Ordonnance attaquée D416 »).



002/19-09-2007-CETC/BCJI (CP 73, 74, 77 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 170, 171)

	CP 125 ⁴²¹	10-VU-00987 (D22/1445) ⁴²²	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (Interdiction de pratiquer le Bouddhisme) ⁴²³
		10-VU-01540 (D22/1837) ⁴²⁴	Réduction en esclavage et extermination (site du barrage de Trapeang Thma Dam)	Deux nièces de la partie requérante, âgées de 18 et de 15 ans, qui sont mortes d'épuisement ⁴²⁵ .
		10-VU-01356 (D22/1933) ⁴²⁶	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Cousine de la partie requérante ⁴²⁷
		10-VU-01892 (D22/2820) ⁴²⁸	Réduction en esclavage et meurtre (site du barrage de Trapeang Thma)	Deux frères de la partie requérante (réduction en esclavage) et un des deux frères (meurtre) ⁴²⁹
	CP 149 ⁴³⁰	10-VU-02092 (D22/3052) ⁴³¹	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Frère et sœur aînés de la partie requérante ⁴³²

⁴¹⁸ Appel contre l'ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la province de Banteay Meanchey, 22 septembre 2010, D416/5/1 (« Appel CP 124 »).

⁴¹⁹ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D416, par. 26 et annexe 3).

⁴²⁰ Informations complémentaires incorporées à l'appel (CP 124, page 25).

⁴²¹ Appel contre l'ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la province de Banteay Meanchey D416, 23 septembre 2010, D416/6/1 (« Appel CP 125 »).

⁴²² Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D416, par. 23 et annexe 3).

⁴²³ Appel CP 125 et extraits d'entretiens téléphoniques entre la partie requérante et son conseil, du 19 septembre 2010.

⁴²⁴ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D416, par. 23 et annexe 3).

⁴²⁵ Appel CP 125 et extrait d'un entretien téléphonique entre la Partie requérante et son conseil du 19 septembre 2010.

⁴²⁶ Absence d'information suffisante permettant de vérifier la conformité avec la Règle 23 *bis* (1) et (4) du Règlement (Ordonnance attaquée D416, par.24 et annexe 3).

⁴²⁷ Autres informations résultant d'un entretien téléphonique du 17 septembre 2010, incorporées à l'appel (Appel CP 125, par. 109).

⁴²⁸ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D416, par.23 et annexe 3).

⁴²⁹ Autres informations fournies par la partie requérante lors d'un entretien téléphonique du 17 septembre 2010, incorporées à l'appel (Appel CP 125, par. 109).

⁴³⁰ Appel modifié contre l'ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la province de Banteay Meanchey D416, 20 octobre 2010, D416/7/1 (« Appel CP 149 »).

⁴³¹ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D416, par.23 et annexe 3).



002/19-09-2007-CETC/BCJI (CP 73, 74, 77 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 170, 171)

	CP 170 ⁴³³	09-VU-02092 (D22/1507) ⁴³⁴	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (Interdiction de pratiquer le Bouddhisme et conversion des pagodes Prum Chan et Ampean de la partie requérante en grenier à riz et étable) ⁴³⁵
		10-VU-00992 (D22/3989) ⁴³⁶	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Sœur de la partie requérante ⁴³⁷
D417 (Province de Kampong Chhnang) ⁴³⁸	CP 143 ⁴³⁹	08-VU-00251 (D22/1378) ⁴⁴⁰	Réduction en esclavage (Barrage du 1 ^{er} janvier)	Partie requérante ⁴⁴¹
		09-VU-00229 (D22/1187) ⁴⁴²	Phase 1 du transfert forcé	Partie requérante (témoin de l'arrivée de personnes évacuées de force de Phnom Penh) ⁴⁴³
		09-VU-01001 (D22/1625) ⁴⁴⁴	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Deux cousins de la partie requérante ⁴⁴⁵

⁴³² Autres informations fournies par la partie requérante lors d'un entretien téléphonique du 19 septembre 2010, incorporées à l'appel (Appel CP 149, par. 14)

⁴³³ Appel contre les ordonnances sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la province de Banteay Meanchey, 2 novembre 2010, D416/8/1 (« Appel CP 170 »).

⁴³⁴ Absence d'information suffisante permettant de vérifier la conformité avec la Règle 23 bis (1) et (4) du Règlement (Ordonnance attaquée D416, par. 24 et annexe 3).

⁴³⁵ Appel CP 170 incorporant d'autres informations fournies par la partie requérante.

⁴³⁶ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D416, par.23 et annexe 3).

⁴³⁷ Informations supplémentaires fournies par la partie requérante annexées à l'appel (D416/8/1.2.3).

⁴³⁸ Ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la province de Kampong Chhnang, 13 septembre 2010, D417 (« Ordonnance attaquée D417 »).

⁴³⁹ Mémoire d'Appel contre l'ordonnance sur la recevabilité de constitution de parties civiles résidant en province de Kampong Chhnang (D417), 23 septembre 2010, D417/3/1 (« Appel CP 143 »).

⁴⁴⁰ Lien de parenté avec une victime immédiate non prouvé (Ordonnance attaquée D417, par. 22 et annexe 3).

⁴⁴¹ Informations complémentaires D22/1378a (version originale en khmer de la déclaration).

⁴⁴² Lien de parenté avec une victime immédiate non prouvé (Ordonnance attaquée D417, par. 22 et annexe 3).

⁴⁴³ Informations complémentaires, D22/1187b.



002/19-09-2007-CETC/BCJI (CP 73, 74, 77 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 170, 171)

		08-VU-00629 (D22/1941) ⁴⁴⁶	Persécutions pour motifs religieux contre les Chams	Partie requérante (Interdiction du culte islamique, contraint de manger du porc) ⁴⁴⁷
	CP 144 ⁴⁴⁸	09-VU-04309 (D22/3673) ⁴⁴⁹	Persécutions pour motifs religieux contre les Chams	Partie requérante (interdiction de pratiquer le culte islamique, de parler la langue chame, exemplaires du Coran brûlés et contraint d'adopter des pratiques contraires à l'Islam, notamment manger du porc) ⁴⁵⁰
		09-VU-04312 (D22/3676) ⁴⁵¹	Persécutions pour motifs religieux contre les Chams	Partie requérante (interdiction de pratiquer le culte islamique, de parler la langue chame, Coran brûlé et obligation d'adopter des pratiques contraires à l'Islam, notamment manger du porc) ⁴⁵²

⁴⁴⁴ Seuil requis pour reconnaître l'existence d'un préjudice psychologique non atteint (Ordonnance attaquée D417, par. 23 et annexe 3).

⁴⁴⁵ Informations complémentaires, D22/1625c

⁴⁴⁶ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D417, par. 25 et annexe 3).

⁴⁴⁷ Rapport sur la demande de la partie civile D22/1941/1.

⁴⁴⁸ *Requête d'Appel d'ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la province de Kampong Chhnang*, 16 septembre 2010, D417/4/1 (« Appel CP 144 »).

⁴⁴⁹ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (en dehors du cadre géographique / persécution des Chams) (Ordonnance attaquée D417, par. 25 et annexe 3).

⁴⁵⁰ Appel CP 144, par. 75 ; Rapport sur la demande de constitution de partie civile D22/3673.

⁴⁵¹ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (en dehors du cadre géographique / persécution des Chams) (Ordonnance attaquée D417, par. 25 et annexe 3).

⁴⁵² Appel CP144, par. 75 ; Rapport sur la demande de constitution de partie civile D22/2676/1.



002/19-09-2007-CETC/BCJI (CP 73, 74, 77 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 170, 171)

		09-VU-02047 (D22/3008) ⁴⁵³	Persécutions pour motifs religieux contre les Chams	Partie requérante (interdiction de pratiquer le culte islamique et obligation d'adopter des pratiques contraires à l'Islam, notamment manger du porc) ⁴⁵⁴
		09-VU-02058 (D22/3019) ⁴⁵⁵	Persécutions pour motifs religieux contre les Chams	Partie requérante (interdiction de pratiquer le culte islamique et toute pratique traditionnelle qui y est associée, sous peine d'être exécuté) ⁴⁵⁶
		09-VU-02056 (D22/3018) ⁴⁵⁷	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Nièce de la partie requérante ⁴⁵⁸
		09-VU-02059 (D22/3020) ⁴⁵⁹	Persécutions pour motifs religieux contre les Chams	Partie requérante (interdiction de pratiquer le culte islamique, obligation de manger du porc) ⁴⁶⁰
		09-VU-02060 (D22/3021) ⁴⁶¹	Persécutions pour motifs religieux contre les Chams	Partie requérante (Interdiction de pratiquer le culte islamique et de

⁴⁵³ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (en dehors du cadre géographique / persécution des Chams) (Ordonnance attaquée D417, par. 25 et annexe 3).

⁴⁵⁴ Appel CP144, par. 75 ; Informations complémentaires D22/3008b.

⁴⁵⁵ Lien de parenté avec une victime immédiate non prouvé et Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (en dehors du cadre géographique / persécution des Chams) (Ordonnance attaquée D417, par. 22 et 25 et annexe 3).

⁴⁵⁶ Appel CP144, par. 75 ; Informations complémentaires D22/3019b.

⁴⁵⁷ Seuil requis pour reconnaître l'existence d'un préjudice psychologique non atteint s'agissant du mariage forcé et Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (autres crimes allégués) (Ordonnance attaquée D417, par. 23 et 25 et annexe 3).

⁴⁵⁸ Informations complémentaires D22/3018b.

⁴⁵⁹ Lien de parenté avec une victime immédiate s'agissant du mariage forcé non prouvé et Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (autres crimes allégués) (Ordonnance attaquée D417, par. 22 et 25 et annexe 3).

⁴⁶⁰ Informations complémentaires D22/3020a et b.



002/19-09-2007-CETC/BCJI (CP 73, 74, 77 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 170, 171)

				parler la langue chame et d'observer les traditions) ⁴⁶²
		09-VU-02061 (D22/3022) ⁴⁶³	Persécutations pour motifs religieux contre les Chams	Partie requérante (Interdiction de pratiquer le culte islamique et de lire le Coran) ⁴⁶⁴
		09-VU-03835 (D22/3486) ⁴⁶⁵	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (interdiction de vénérer Bouddha) ⁴⁶⁶
		09-VU-01794 (D22/2790) ⁴⁶⁷	Phase 1 du transfert forcé	Cousin de la partie requérante qui a disparu durant cette phase ⁴⁶⁸
		09-VU-01003 (D22/1606) ⁴⁶⁹	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Neveu de la partie requérante ⁴⁷⁰
		09-VU-01214 (D22/710) ⁴⁷¹	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Cousin de la partie requérante ⁴⁷²

⁴⁶¹ Lien de parenté avec une victime immédiate du site d'exécution de Prey Trapeang non prouvé et Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (autres crimes allégués) (Ordonnance attaquée D417, par. 22 et 25 et annexe 3).

⁴⁶² Informations complémentaires D22/3021a et b.

⁴⁶³ Lien de parenté avec une victime immédiate s'agissant du mariage forcé non prouvé et Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (autres crimes allégués) (Ordonnance attaquée D417, paras 22 et 25 et annexe 3).

⁴⁶⁴ Informations complémentaires D22/3022a et b.

⁴⁶⁵ Lien de parenté avec une victime immédiate s'agissant du mariage forcé non prouvé et Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (autres crimes allégués) (Ordonnance attaquée D417, paras 22 et 25 et annexe 3).

⁴⁶⁶ Appel CP144, par. 78 ; Informations complémentaires D22/3486 a et b ; Décision de renvoi, par. 741.

⁴⁶⁷ Lien de parenté avec une victime immédiate s'agissant du mariage forcé non prouvé et Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (autres crimes allégués) (Ordonnance attaquée D417, par. 22 et 25 et annexe 3).

⁴⁶⁸ Appel CP144, par. 79 ; Informations complémentaires D22/2790 a et b.

⁴⁶⁹ Seuil requis pour reconnaître l'existence d'un préjudice psychologique s'agissant du mariage forcé non atteint et Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (autres crimes allégués) (Ordonnance attaquée D417, paras 23 et 25 et annexe 3).

⁴⁷⁰ Appel CP144, par. 79 ; Informations complémentaires D22/1606 a et b.

⁴⁷¹ Seuil requis pour reconnaître l'existence d'un préjudice psychologique s'agissant du mariage forcé non atteint et Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (autres crimes allégués) (Ordonnance attaquée D417, par. 23 et 25 et annexe 3).

⁴⁷² Informations complémentaires, D22/710b.



002/19-09-2007-CETC/BCJI (CP 73, 74, 77 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 170, 171)

		08-VU-02187 (D22/502) ⁴⁷³	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (Interdiction de pratiquer le Bouddhisme) ⁴⁷⁴
D418 (Province de Kampong Thom)⁴⁷⁵	P 156⁴⁷⁶	08-VU-02213 (D22/1810) ⁴⁷⁷	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Partie requérante ⁴⁷⁸
		10-VU-00907 (D22/3917) ⁴⁷⁹	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Belle sœur de la partie requérante ⁴⁸⁰
	CP 167⁴⁸¹	10-VU-00898 (D22/3908)	Emprisonnement au centre de sécurité S-21 et meurtre	Sœur de la partie requérante et membres de la famille élargie ⁴⁸²
D423 (Province de Pursat)⁴⁸³	CP 120⁴⁸⁴	09-VU-01071 (D22/2693) ⁴⁸⁵	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Frères aînés de la partie requérante (auraient été moines et

⁴⁷³ Lien de parenté avec une victime immédiate s'agissant du mariage forcé non prouvé et Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (autres crimes allégués) (Ordonnance attaquée D417, par. 22 et 25 et annexe 3).

⁴⁷⁴ Appel CP144, par. 78 ; Informations complémentaires D22/506 a et b.

⁴⁷⁵ Ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la province de Kampong Thom, rendue le 26 août 2010 et déposée le 14 septembre 2010 (« Ordonnance attaquée D418 »).

⁴⁷⁶ Nouveau dépôt de l'Appel contre l'ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la province de Kampong Thom D418, 27 septembre 2010, D418/5/1 (« Appel CP 156 »).

⁴⁷⁷ Préjudice ne résulte pas des faits sous enquête (Ordonnance attaquée D418, par. 24 et annexe 3).

⁴⁷⁸ Informations supplémentaires fournies dans le cadre de l'appel CP 156.

⁴⁷⁹ Préjudice ne résulte pas des faits sous enquête (Ordonnance attaquée D418, par. 24 et annexe 3).

⁴⁸⁰ Informations supplémentaires fournies dans le cadre de l'appel CP 156.

⁴⁸¹ Appel contre l'ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la province de Kampong Thom, 2 novembre 2010, D418/6/1 (« Appel CP 167 »).

⁴⁸² Rapport sur la demande de constitution de partie civile, D22/3908/1. Le nom de la sœur de la partie requérante ne figure pas sur la liste des prisonniers de S-21, détenus ou exécutés (Liste révisée des prisonniers de S-21, E68.1). Il n'en est pas moins plausible qu'elle ait été envoyée, avec sa famille, à S-21 étant donné que, comme l'a constaté la Chambre de première instance dans le Dossier 001, la liste n'est pas exhaustive, et il est plausible qu'un grand nombre de prisonniers ne figurent pas sur la liste (Jugement, Dossier No. 001/18-07-2007/ECCC/TC, 26 juillet 2010, E188, par. 142 & 143).



002/19-09-2007-CETC/BCJI (CP 73, 74, 77 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 170, 171)

				défroqués par les Khmers rouges) ⁴⁸⁶
		07-VU00415 (D22/1390) ⁴⁸⁷	Persécutations pour motifs religieux contre les Chams	Partie requérante (Interdiction de pratiquer le culte islamique, contraint de manger du porc) ⁴⁸⁸
		09-VU-00240 (D22/0790) ⁴⁸⁹	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Oncle de la partie requérante ⁴⁹⁰
	CP 121 ⁴⁹¹	09-VU-01978 (D22/2961) ⁴⁹²	Persécutations pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Beau-frère de la partie requérante (un moine qui a été défroqué par les Khmers rouges) ⁴⁹³
		09-VU-00565 (D22/2012) ⁴⁹⁴	Meurtres durant la Phase 3 du transfert forcé de Svay Rieng vers la province de Pursat en 1978	Le Partie requérante a été témoin de ces meurtres, les victimes étant alignées, tuées et jetées dans un étang dans le district de Bakan, province de Pursat ⁴⁹⁵

⁴⁸³ Ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la province de Pursat, 25 septembre 2010, D423.

⁴⁸⁴ Appel contre l'ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la province de Pursat, 24 septembre 2010, D423/4/1 (« Appel CP 120 »).

⁴⁸⁵ Préjudice ne résulte pas des faits sous enquête (Ordonnance attaquée D423, par. 25 et annexe 3).

⁴⁸⁶ Informations complémentaires D22/2693b.

⁴⁸⁷ La partie requérante n'a pas suffisamment prouvé l'existence d'un lien d'affection ou de dépendance envers la victime immédiate pour atteindre le seuil requis de préjudice psychologique et le préjudice ne résulte pas des crimes sous enquête (autres crimes allégués) (Ordonnance attaquée D423, par. 25 et annexe 3).

⁴⁸⁸ Rapport sur la demande de constitution de partie civile D22/1390.

⁴⁸⁹ La partie requérante n'a pas suffisamment prouvé l'existence d'un lien d'affection ou de dépendance envers la victime immédiate pour atteindre le seuil requis de préjudice psychologique et le préjudice ne résulte pas des crimes sous enquête (autres crimes allégués) (Ordonnance attaquée D423, par. 25 et annexe 3).

⁴⁹⁰ Informations complémentaires fournies le 30 août 2010, incorporées à l'appel CP 120.

⁴⁹¹ Appel contre l'ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la province de Pursat, 27 septembre 2010, D423/5/1 (« Appel CP 121 »).

⁴⁹² Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D423, par. 25 et annexe 3).

⁴⁹³ Informations complémentaires D22/2961b.

⁴⁹⁴ Lien de parenté avec une victime immédiate non prouvé s'agissant du transfert forcé de la zone Est (Phase 3) et le préjudice ne résulte pas des autres faits sous enquête (Ordonnance attaquée D423, par. 25 et annexe 3).



002/19-09-2007-CETC/BCJI (CP 73, 74, 77 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 170, 171)

		09-VU-01974 (D22/2957) ⁴⁹⁶	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Cousine de la partie requérante ⁴⁹⁷
	CP 122 ⁴⁹⁸	10-VU-0860 (D22/3873) ⁴⁹⁹	Persécutions pour motifs religieux contre les Chams	Partie requérante (étant Cham, il a refusé de manger du porc et a souffert de la faim avant d'accepter de manger du porridge mélangé à de l'huile faite à base de porc) ⁵⁰⁰
		10-VU-0861 (D22/3874) ⁵⁰¹	Persécutions pour motifs religieux contre les Chams	Partie requérante (contraint de manger du porc parce qu'il est Cham) ⁵⁰²
		10-VU-0863 (D22/3876) ⁵⁰³	Persécutions pour motifs religieux contre les Chams	Partie requérante (contraint de manger du porc parce qu'il est Cham et qu'il savait que, en cas de refus, il aurait été frappé, torturé ou tué) ⁵⁰⁴

⁴⁹⁵ Il est indiscutable qu'il s'agit d'un crime pour lequel les accusés sont jugés. Les co-juges d'instruction ont estimé que la partie requérante n'a pas démontré l'existence d'un lien de parenté avec une victime immédiate de ce crime. Etre témoin de massacres et/ou de meurtres délibérés d'êtres humains dont les corps sont jetés dans un étang est un événement dont le caractère violent et effroyable rend plausible que la partie requérante ait subi un préjudice psychologique du fait d'être témoin d'un crime pour lequel les accusés sont jugés.

⁴⁹⁶ Lien de parenté avec une victime immédiate non prouvé s'agissant des mariages forcés et le préjudice ne résulte pas des autres faits sous enquête (Ordonnance attaquée D423, par. 25 et annexe 3).

⁴⁹⁷ Informations complémentaires D22/2957b.

⁴⁹⁸ *Appel des Co-avocats de parties civiles, groupe « Avocats Sans Frontières France », de l'ordonnance D423 sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la province de Pursat, 27 septembre 2010, D423/6/1 (« Appel CP 122 »).*

⁴⁹⁹ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête et n'entre pas dans les limites géographiques s'agissant de la persécution des Chams (Ordonnance attaquée D423, par. 25 et annexe 3)

⁵⁰⁰ Informations complémentaires, D22/3873b.

⁵⁰¹ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête et n'entre pas dans les limites géographiques s'agissant de la persécution des Chams (Ordonnance attaquée D423, par. 25 et annexe 3).

⁵⁰² Informations complémentaires D22/3374b.

Annexe concernant les demandes de constitution de parties civiles que la Juge Marchi-Uhel estime recevable



002/19-09-2007-CETC/BCJI (CP 73, 74, 77 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 170, 171)

		10-VU-0864 (D22/3877) ⁵⁰⁵	Persécutions pour motifs religieux contre les Chams	Partie requérante (contraint de manger du porc en 1976, une pratique contre sa religion) ⁵⁰⁶
		10-VU-0877 (D22/3887) ⁵⁰⁷	Persécutions pour motifs religieux contre les Chams	Partie requérante (contraint de manger du porc parce qu'il est Cham) ⁵⁰⁸
	123 ⁵⁰⁹	09-VU-00100 (D22/1082) ⁵¹⁰	Persécutions pour motifs religieux contre les Chams	Partie requérante (les Khmers rouges l'ont forcé ainsi que d'autres Chams à manger du porc et ce malgré qu'il les ait suppliés de ne pas l'y contraindre) ⁵¹¹
		09-VU-00225 (D22/1132) 512	Persécutions pour motifs religieux contre les Chams	Partie requérante (contraint de manger du porc parce qu'il est Cham) ⁵¹³
		09-VU-01955 (D22/2940) ⁵¹⁴	Actes inhumains sous forme de	Tante de la partie requérante

⁵⁰³ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête et n'entre pas dans les limites géographiques s'agissant de la persécution des Chams (Ordonnance attaquée D423, par. 25 et annexe 3).

⁵⁰⁴ Rapport sur la Demande de constitution de partie civile D22/3876/1 et Informations complémentaires D3876b.

⁵⁰⁵ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête et n'entre pas dans les limites géographiques s'agissant de la persécution des Chams (Ordonnance attaquée D423, par. 25 et annexe 3).

⁵⁰⁶ Rapport sur la demande de constitution de partie civile D22/3877/1 et Décision de renvoi, par. 1420.

⁵⁰⁷ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête et n'entre pas dans les limites géographiques s'agissant de la persécution des Chams (Ordonnance attaquée D423, par. 25 et annexe 3).

⁵⁰⁸ Rapport sur la demande de constitution de partie civile D22/3887/1 et Décision de renvoi, par. 1420.

⁵⁰⁹ *Requête d'Appel d'ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la province de Pursat*, 27 septembre 2010, D423/7/1 (« APPEL CP 123 »).

⁵¹⁰ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (en dehors des limites géographiques s'agissant de la persécution des Chams) (Ordonnance attaquée D423, par. 25 et annexe 3).

⁵¹¹ Rapport sur la demande de constitution de partie civile D22/1082/1.

⁵¹² Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (en dehors des limites géographiques s'agissant de la persécution des Chams) (Ordonnance attaquée D423, par. 25 et annexe 3).

⁵¹³ Rapport sur la demande de constitution de partie civile D22/1132/1.



002/19-09-2007-CETC/BCJI (CP 73, 74, 77 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 170, 171)

			mariages forcés	(sœur du père de la partie requérante, contrainte d'épouser un non Cham contre sa volonté. Elle est morte d'épuisement moins d'un an plus tard, après avoir accouché) ⁵¹⁵
		09-VU-01956 (D22/2941) ⁵¹⁶	Persécutions pour motifs religieux contre les Chams	Partie requérante (Interdiction de pratiquer le culte islamique ainsi que la culture chame ; contraint par les Khmers rouges de vivre comme les familles khmères) ⁵¹⁷
		09-VU-01958 (D22/2943) ⁵¹⁸	Persécutions pour motifs religieux contre les Chams	Partie requérante (contrainte par les Khmers rouges qui savaient qu'elle était Chame, de manger de la soupe mélangée à du porc. Elle n'a pas osé refuser car elle avait peur qu'ils lui fassent du mal) ⁵¹⁹
		09-VU-01975 (D22/2958) ⁵²⁰	Phase 3 du transfert forcé de Svay Rieng vers la province de	Partie requérante a assisté à l'arrivée de personnes ayant été

⁵¹⁴ Le seuil requis pour reconnaître l'existence d'un préjudice psychologique n'est pas atteint s'agissant des mariages forcés et Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D423, par. 25 et annexe 3).

⁵¹⁵ Informations complémentaires D22/2940b.

⁵¹⁶ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (en dehors des limites géographiques s'agissant de la persécution des Chams) (Ordonnance attaquée D423, par. 25 et annexe 3).

⁵¹⁷ Informations complémentaires D22/2941b.

⁵¹⁸ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (en dehors des limites géographiques s'agissant de la persécution des Chams) (Ordonnance attaquée D423, par. 25 et annexe 3).

⁵¹⁹ Rapport sur la demande de constitution de partie civile D22/2943/1 et Informations complémentaires D22/2943b.

⁵²⁰ Lien de parenté avec une victime immédiate non prouvé s'agissant du transfert forcé de la zone Est (Phase 3) (Ordonnance attaquée D423, par. 22 et annexe 3)



002/19-09-2007-CETC/BCJI (CP 73, 74, 77 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 170, 171)

			Pursat en 1978	transférées de force de Svay Rieng et Prey Rieng vers la province de Pursat, fait éprouvant étant donné qu'il savait, d'après les informations dont il disposait et ayant déjà été témoin de meurtres, que ces personnes allaient être exécutées ⁵²¹
		09-VU-01976 (D22/2959) ⁵²²	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Tante de la partie requérante ⁵²³
		09-VU-01979 (D22/2962) ⁵²⁴	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Cousin de la partie requérante ⁵²⁵
	CP 151 ⁵²⁶	08-VU-02112 (D22/1971) ⁵²⁷	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Partie requérante (témoin du mariage forcé de dix couples, ce qui l'a traumatisée car elle redoutait de subir le même sort) ⁵²⁸

⁵²¹ Informations complémentaires D22/2958b.

⁵²² Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D423, par. 25 et annexe 3).

⁵²³ Voir informations mises en évidence dans l'appel concernant les liens familiaux qui existent entre la partie requérante et la nièce de la partie requérante D22/2942 qui a été reçue dans sa constitution de partie civile sur la base du mariage forcé de sa mère.

⁵²⁴ Seuil requis pour reconnaître l'existence d'un préjudice psychologique non atteint s'agissant du mariage forcé et Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (en dehors des limites géographiques s'agissant de la persécution des Chams) (Ordonnance attaquée D423, par. 23 et 25 et annexe 3).

⁵²⁵ Informations complémentaires, D22/2962b.

⁵²⁶ Appel contre l'ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la province de Pursat (D423), 20 octobre 2010, D423/8/1 (« Appel CP 151 »).

⁵²⁷ Lien de parenté avec une victime immédiate non prouvé s'agissant du mariage forcé et Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (en dehors des limites géographiques/persécution des Khmers Krom) (Ordonnance attaquée D423, par. 25 et annexe 3).

⁵²⁸ Appel CP 151, par. 19.

Annexe concernant les demandes de constitution de parties civiles que la Juge Marchi-Uhel estime recevable



002/19-09-2007-CETC/BCJI (CP 73, 74, 77 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 170, 171)

		09-VU-01687 (D22/2145) ⁵²⁹	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (interdiction du Bouddhisme, interdiction de se rendre dans un Wat et de pratiquer sa religion durant le régime des Khmers rouges. Grandement traumatisé par le fait de voir des moines abattus sous ses yeux) ⁵³⁰
		09-VU-01690 (D22/2148) ⁵³¹	Phase 3 des transferts forcés de la zone Est vers la province de Pursat en 1978	Partie requérante (témoin de l'évacuation forcée et de l'exécution brutale des personnes évacuées de la zone Est vers la province de Pursat en 1978) ⁵³²
		08-VU-02132 (D22/2658) ⁵³³	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Fille de la partie requérante ⁵³⁴
		09-VU-03482 (D22/3185) ⁵³⁵	Phase 3 des transferts forcés de la zone Est vers la province de Pursat en 1978	Partie requérante (témoin du transfert forcé des personnes évacuées de la province de Svay Rieng, et de leur exécution) ⁵³⁶

⁵²⁹ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D423, par. 25 et annexe 3).

⁵³⁰ Appel CP 151, par. 26.

⁵³¹ Lien de parenté avec une victime immédiate non prouvé s'agissant des transferts forcés Phase 3 (Ordonnance attaquée D423, par. 22 et annexe 3).

⁵³² Appel CP 151, par. 32.

⁵³³ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D423, par. 25 et annexe 3).

⁵³⁴ Autres informations fournies par la partie requérante incorporées à l'appel (CP 151, par. 33).

⁵³⁵ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (en dehors des limites géographiques/persécution des Khmers Krom) (Ordonnance attaquée D423, par. 25 et annexe 3).

⁵³⁶ Appel CP 151, par. 36.



002/19-09-2007-CETC/BCJI (CP 73, 74, 77 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 170, 171)

		09-VU-03485 (D22/3188) 537	Phase 3 des transferts forcés de la zone Est en 1978 vers la province de Pursat	Partie requérante (témoin de plusieurs vagues de personnes évacuées de la province de Svay Rieng et transférées de force vers la province de Pursat, et de leur exécution ultérieure) ⁵³⁸
		09-VU-03486 (D22/3189) ⁵³⁹	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Mère de la partie requérante (contrainte de se marier 20 jours après l'assassinat de son mari, le père de la partie requérante) ⁵⁴⁰
		09-VU-03487 (D22/3190) ⁵⁴¹	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Sœur de la partie requérante ⁵⁴²
		09-VU-02094 (D22/3054) ⁵⁴³	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (interdiction de pratiquer sa religion) ⁵⁴⁴
		09-VU-02096 (D22/3056) ⁵⁴⁵	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Partie requérante (témoin du mariage forcé de vingt couples, dont celui d'une cousine de son mari, qui travaillait dans la même coopérative que la partie requérante et dont elle était proche. La partie requérante déclare en outre qu'elle plaignait Yem He, et qu'elle avait

⁵³⁷ Lien de parenté avec une victime immédiate non prouvé s'agissant du transfert forcé de la zone Est (Phase 3) (Ordonnance attaquée D423, par. 22 et annexe 3).

⁵³⁸ Appel CP 151, par. 38-39.

⁵³⁹ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D423, par. 25 et annexe 3).

⁵⁴⁰ Appel CP 151, par. 41.

⁵⁴¹ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D423, par. 25 et annexe 3).

⁵⁴² Appel CP 151, par. 47.

⁵⁴³ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D423, par. 25 et annexe 3).

⁵⁴⁴ Autres informations fournies par la partie requérante incorporées à l'appel CP 151.



002/19-09-2007-CETC/BCJI (CP 73, 74, 77 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 170, 171)

				constamment peur que sa fille subisse le même sort) ⁵⁴⁶
	CP 162 ⁵⁴⁷	09-VU-00530 (D22/1425) ⁵⁴⁸	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (Interdiction de pratiquer le Bouddhisme) et deux oncles de la partie requérante (qui étaient moines à la pagode de Boeung Khnar) ont été défroqués par les Khmers rouges et envoyés dans des camps de rééducation) ⁵⁴⁹
		09-VU-00524 (D22/1426) ⁵⁵⁰	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (Interdiction de pratiquer le Bouddhisme) et oncle de la partie requérante (un moine défroqué par les Khmers rouges) ⁵⁵¹
		09-VU-00245 (D22/2074) ⁵⁵²	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (moine bouddhiste défroqué de force par les Khmers rouges) ⁵⁵³ . Source pour lui d'un préjudice psychologique ⁵⁵⁴ .

⁵⁴⁵ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D423, par. 25 et annexe 3).

⁵⁴⁶ Appel CP 151, par. 55.

⁵⁴⁷ Appel contre l'ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la province de Pursat (D423), 2 novembre 2010, D423/9/1 (« Appel CP 162 »).

⁵⁴⁸ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (en dehors des limites géographiques/persécution contre les Vietnamiens (Ordonnance attaquée D423, par. 25 et annexe 3).

⁵⁴⁹ Appel, par. 76.

⁵⁵⁰ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (en dehors des limites géographiques/persécution contre les Vietnamiens (Ordonnance attaquée D423, par. 25 et annexe 3).

⁵⁵¹ Déclaration complémentaire de la partie requérante, 17 septembre 2010, soumise avec l'appel, par. 2.

⁵⁵² Demande déclarée irrecevable pour motif d'absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D423, par. 25 et annexe 3).



002/19-09-2007-CETC/BCJI (CP 73, 74, 77 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 170, 171)

D424 (Province de Siem Reap)⁵⁵⁵	CP 105⁵⁵⁶	08-VU-01452 (D22/1754) ⁵⁵⁷	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Cousin de la partie requérante ⁵⁵⁸
		09-VU-00692 (D22/1438) ⁵⁵⁹	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Nièce de la partie requérante ⁵⁶⁰
		09-VU-00698 (D22/1504) ⁵⁶¹	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Nièces de la partie requérante ⁵⁶²
		09-VU-00812 (D22/1514) ⁵⁶³	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Membres de la(es) coopérative(s) de la partie requérante ⁵⁶⁴
		09-VU-01507 (D22/0781) ⁵⁶⁵	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante ⁵⁶⁶
		09-VU-00800 (D22/1450) ⁵⁶⁷	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Cousin de la partie requérante ⁵⁶⁸

⁵⁵³ Appel CP 151, par. 76 et Rapport sur la demande de constitution de partie civile D22/2074/1.

⁵⁵⁴ Rapport sur la demande de constitution de partie civile D22/2074/1.

⁵⁵⁵ Ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la province de Siem Reap du 15 septembre 2010, déposée le 15 septembre 2010, D424 (« Ordonnance attaquée D424 »).

⁵⁵⁶ Appel contre l'ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la province de Siem Reap, 27 septembre 2010, D424/3/3 (« Appel CP 105 »).

⁵⁵⁷ Seuil requis pour reconnaître l'existence d'un préjudice psychologique non atteint s'agissant du mariage forcé et Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D424, par. 25-26 et annexe 3).

⁵⁵⁸ Résumé des informations complémentaires, D22/1754b.

⁵⁵⁹ Seuil requis pour reconnaître l'existence d'un préjudice psychologique non atteint s'agissant du mariage forcé et Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (autres crimes allégués) (Ordonnance attaquée D424, par. 25-26 et annexe 3).

⁵⁶⁰ Résumé des informations complémentaires, D22/1438b

⁵⁶¹ Seuil requis pour reconnaître l'existence d'un préjudice psychologique non atteint s'agissant du mariage forcé et Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (autres crimes allégués) (Ordonnance attaquée D424, par. 25-26 et annexe 3).

⁵⁶² Résumé des informations complémentaires, D22/1504b.

⁵⁶³ Absence de preuve de préjudice pertinent.

⁵⁶⁴ Résumé des informations complémentaires, D22/1514b, selon lesquelles, en tant que chef de la coopérative, la partie requérante a été chargée d'organiser le mariage forcé de 40 couples ; voir également Appel CP 105, par. 100.

⁵⁶⁵ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D424, par. 26 et annexe 3).

⁵⁶⁶ Résumé des informations complémentaires, D22/781b et Informations supplémentaires fournies dans le mémoire d'appel.



002/19-09-2007-CETC/BCJI (CP 73, 74, 77 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 170, 171)

		09-VU-01495 (D22/0652) ⁵⁶⁹	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Nièce de la partie requérante ⁵⁷⁰
		09-VU-00714 (D22/0837). ⁵⁷¹	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Tante de la partie requérante ⁵⁷²
		09-VU-02202 (D22/3113) ⁵⁷³	Emprisonnement dans le centre de sécurité de la zone Nord	Détenus (la partie requérante a été témoin de leur exécution brutale et effroyable) ⁵⁷⁴
		09-VU-00693 (D22/1437) ⁵⁷⁵	Phase 2 du déplacement forcé de la population à l'intérieur de la province de Battambang durant les années 1975, 1976.	Partie requérante ⁵⁷⁶
		08-VU-02330 (D22/0460) ⁵⁷⁷	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	40 femmes mariées de force à des soldats handicapés à la pagode de Svay en 1976 (la partie requérante a été témoin des faits et a entendu dire par la suite que certaines des femmes s'étaient suicidées ou avaient été tuées pour avoir refusé de se marier) ⁵⁷⁸

⁵⁶⁷ Demande irrecevable au motif que le seuil requis pour reconnaître l'existence d'un préjudice psychologique n'a pas été atteint s'agissant du mariage forcé et Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (autres crimes allégués) (Ordonnance attaquée D424, par. 26 et annexe 3).

⁵⁶⁸ Résumé des informations complémentaires, D22/1450b.

⁵⁶⁹ Demande irrecevable au motif que le seuil requis pour reconnaître l'existence d'un préjudice psychologique n'est pas atteint s'agissant du mariage forcé et Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (autres crimes allégués) (Ordonnance attaquée D424, par. 26 et annexe 3).

⁵⁷⁰ Résumé des informations complémentaires, D22/652b.

⁵⁷¹ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D424, par. 27 et annexe 3).

⁵⁷² Résumé des informations complémentaires, D424/3/4.1.

⁵⁷³ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D424, par. 27 et annexe 3).

⁵⁷⁴ Résumé des informations complémentaires, D22/3113/1.

⁵⁷⁵ Demande déclarée irrecevable pour motif d'absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D424, par. 27 et annexe 3).

⁵⁷⁶ Rapport sur la demande de partie civile D22/1437/1 et Résumé des informations complémentaires, D22/1437b. Voir également appel CP105, par. 101.



002/19-09-2007-CETC/BCJI (CP 73, 74, 77 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 170, 171)

		09-VU-01012 (D22/2086) ⁵⁷⁹	Phase 1 du transfert forcé	Père de la partie requérante ⁵⁸⁰
		09-VU-01503 (D22/0796) ⁵⁸¹	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Parents de la partie requérante (interdiction de prier, de porter la tenue blanche ou de suivre toute autre pratique du Bouddhisme) ⁵⁸²
		09-VU-02460 (D22/2239) ⁵⁸³	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (interdiction de pratiquer sa religion ; on lui a dit que les statues de Bouddha n'étaient que des statues en ciment et que les moines n'étaient que des fils de villageois) ⁵⁸⁴
	CP 106 ⁵⁸⁵	08-VU-00112 (D22/1290) ⁵⁸⁶	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Oncle de la partie requérante (moine qui a été contraint de travailler avant d'être arrêté et qui a disparu). ⁵⁸⁷

⁵⁷⁷ Demande déclarée irrecevable pour motif d'absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D424, par. 27 et annexe 3).

⁵⁷⁸ Pièces à l'appui déposées par les co-avocats, D424/3/4.2.

⁵⁷⁹ Demande déclarée irrecevable pour motif d'absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D424, par. 27 et annexe 3).

⁵⁸⁰ Informations supplémentaires fournies dans le mémoire d'appel (CP105, par. 104).

⁵⁸¹ Demande déclarée irrecevable pour motif d'absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D424, par. 27 et annexe 3).

⁵⁸² Rapport sur la demande de constitution de partie civile, D22/796/1 et Appel CP105, par. 156.

⁵⁸³ Demande déclarée irrecevable pour motif d'absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D424, par. 27 et annexe 3).

⁵⁸⁴ Résumé des informations complémentaires D22/2239b ; Appel CP105, par. 145.

⁵⁸⁵ Appel des Co-avocats de parties civiles, groupe « Avocats Sans Frontières France », de l'ordonnance D424 sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la province de Siem Reap, 27 septembre 2010, D424/4/1 (CP 106 »).

⁵⁸⁶ Absence d'information suffisante permettant de vérifier la conformité avec la Règle 23 bis (1) et (4) du Règlement (Ordonnance attaquée D424, par. 28 et annexe 3).

⁵⁸⁷ Informations complémentaires D22/1290b.



002/19-09-2007-CETC/BCJI (CP 73, 74, 77 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 170, 171)

	CP 107 ⁵⁸⁸	08-VU-00711 (D22/0450) ⁵⁸⁹	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Cousine de la partie requérante ⁵⁹⁰
D426 (Province de Kampong Cham) ⁵⁹¹	CP 109 ⁵⁹²	09-VU-02065 (D22/3026) ⁵⁹³	Emprisonnement à S-21	Mari de la partie requérante (non seulement la partie requérante affirme avoir vu une photographie de son mari au Musée du génocide de Tuol Sleng, ⁵⁹⁴ mais en outre le nom de son mari, Preap Kim Sun alias Mann, figure sur la Liste des prisonniers de S-21) ⁵⁹⁵
		09-VU-02190 (D22/3102) ⁵⁹⁶	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Deux des nièces de la partie requérante ⁵⁹⁷
		09-VU-02192 (D22/3104) ⁵⁹⁸	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Père de la partie requérante (arrêté, torturé, traîné dans le couloir, et piétiné sauvagement par les Khmers rouges en 1977 parce qu'il voulait prier Bouddha.

⁵⁸⁸ Appel contre l'ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la province de Siem Reap (D424), 26 septembre 2010, D424/2/1 (« Appel CP 107 »).

⁵⁸⁹ Absence d'information suffisante permettant de vérifier la conformité avec la Règle 23 bis (1) et (4) (Ordonnance attaquée D424, par. 28 et annexe 3).

⁵⁹⁰ Informations complémentaires fournies par le Partie requérante aux co-avocats par téléphone et incorporées à l'appel (Appel CP 107, par. 12).

⁵⁹¹ Ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la province de Kampong Cham, 15 septembre 2010, D426, (« Ordonnance attaquée D426 »).

⁵⁹² Appel contre l'ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la province de Kampong Cham, 26 septembre 2010, D426/2/1 (« Appel CP 109 »).

⁵⁹³ Absence d'information suffisante permettant de vérifier la conformité avec la Règle 23 bis (1) et (4) s'agissant des crimes allégués (Ordonnance attaquée D426, par. 26 et annexe 3).

⁵⁹⁴ Informations complémentaires, D22/3026b.

⁵⁹⁵ Liste révisée des prisonniers de S-21, E68.1.

⁵⁹⁶ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D426, par. 25 et annexe 3).

⁵⁹⁷ Informations complémentaires fournies par la partie requérante aux co-avocats le 23 septembre 2010 et incorporées à l'appel CP 109.



002/19-09-2007-CETC/BCJI (CP 73, 74, 77 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 170, 171)

				Oncle de la partie requérante (un moine arrêté et tué). La partie requérante a également été témoin de ces faits) ⁵⁹⁹
		09-VU-02200 (D22/3111) ⁶⁰⁰	Emprisonnement à S-21 et assassinat	Père de la partie requérante ⁶⁰¹
	CP 110 ⁶⁰²	07-VU-00118 (D22/2608) ⁶⁰³	Phase 2 du transfert forcé début 1976 de la province de Kampong Cham vers la province de Kampong Thom	Frère de la partie requérante (un ancien soldat de Lon Nol) et sa famille ⁶⁰⁴
		10-VU-00173 (D22/2578) ⁶⁰⁵	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (destruction de statues et du temple bouddiste de sa pagode Wat Ta Ong, située dans le village de Chamkar Leu, commune de Ta Ong, district de Chamkar Leu, province de Kampong Cham) ⁶⁰⁶

⁵⁹⁸ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D426, par. 25 et annexe 3).

⁵⁹⁹ Rapport sur la demande de constitution de partie civile, D22/3104/1.

⁶⁰⁰ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D426, par. 25 et annexe 3).

⁶⁰¹ La liste de prisonniers à S-21 inclut un homme du nom de Preap Soreoun, qui a été arrêté et exécuté en 1977 (Liste révisée des prisonniers à S-21, E68.1).

⁶⁰² Requête d'appel contre l'ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant à Kampong Cham, déposée le 27 septembre 2010, D426/3/1 (« Appel CP 110 »).

⁶⁰³ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D426, par. 25 et annexe 3).

⁶⁰⁴ Appel CP 110, par. 29 ; Informations complémentaires D22/2608 a et b.

⁶⁰⁵ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D426, par. 25 et annexe 3).

⁶⁰⁶ Rapport sur la demande de constitution de partie civile, D22/2578/1.



002/19-09-2007-CETC/BCJI (CP 73, 74, 77 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 170, 171)

		09-VU-00669 (D22/3334) ⁶⁰⁷	Génocide et/ou persécutions pour motifs religieux contre les Chams	La partie requérante a vu 10 familles chames être exécutées, fin 1976, dans le village de Tuol Chabeil, commune de Boeng Kok, district de Kampong Cham, province de Kampong Cham ⁶⁰⁸
		10-VU-03671 (D22/3336) ⁶⁰⁹	Génocide et/ou persécutions pour motifs religieux contre les Chams	La partie requérante a vu 40 familles chames de son village être exécutées, village de Chamkar Samseb, commune de Kokor, district de Kampong Siem, province de Kampong Cham ⁶¹⁰
		09-VU-03696 (D22/3361) ⁶¹¹	Génocide et/ou persécutions pour motifs religieux contre les Chams	La partie requérante a vu des jeunes filles chames emmenées pour être exécutées, être battues et pleurer car elles savaient qu'elles allaient être exécutées ⁶¹²
	CP 111 ⁶¹³	08-VU-01357 (D22/2640) ⁶¹⁴	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Partie requérante ⁶¹⁵

⁶⁰⁷ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D426, par. 25 et annexe 3).

⁶⁰⁸ Appel CP 110, par. 106 ; Rapport sur la demande de constitution de partie civile D22/3334/1. Les circonstances décrites font qu'il est plausible que la partie requérante ait subi un préjudice psychologique du fait d'avoir été témoin d'un événement aussi violent et effroyable.

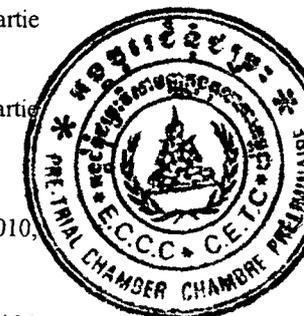
⁶⁰⁹ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D426, par. 25 et annexe 3).

⁶¹⁰ Appel CP 110, par. 107 ; Rapport sur la demande de constitution de partie civile D22/3336/1. Les circonstances décrites font qu'il est plausible que la partie requérante ait subi un préjudice psychologique du fait d'avoir été témoin d'un événement aussi violent et effroyable.

⁶¹¹ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D426, par. 25 et annexe 3).

⁶¹² Informations supplémentaires fournies par la partie requérante annexées à l'appel, D426/3/1.24.

⁶¹³ Requête d'Appel d'ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la province de Kampong Cham, 27 septembre 2010, D426/4/1. Une version corrigée de l'Appel a été déposée le 29 novembre 2010 (« Appel CP 111 »).



002/19-09-2007-CETC/BCJI (CP 73, 74, 77 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 170, 171)

		07-VU-0027 (D22/1015) ⁶¹⁶	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Parent proche de la partie requérante ⁶¹⁷
		09-VU-00316 (D22/1473) ⁶¹⁸	Persécution pour motifs religieux contre les Bouddhistes	Partie requérante (Interdiction de pratiquer le Bouddhisme, d'organiser des funérailles pour son fils et pour son beau-frère, et donc d'honorer la mémoire de ses proches décédés) ⁶¹⁹
		09-VU-02498 (D22/2274) ⁶²⁰	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Nièce de la partie requérante et deux beau-frère/belle-sœur ⁶²¹
		09-VU-02493 (D22/2269) ⁶²²	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Jeune beau-frère de la partie requérante ⁶²³
		09-VU-03423 (D22/2418) ⁶²⁴	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Neveu et nièce de la partie requérante ⁶²⁵
		09-VU-03412 (D22/2407) ⁶²⁶	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Cousin de la partie requérante ⁶²⁷

⁶¹⁴ Absence d'information suffisante permettant de vérifier la conformité avec la Règle 23bis (1) et (4) du Règlement s'agissant des crimes allégués (Ordonnance attaquée D426, par. 27 et annexe 3).

⁶¹⁵ Alors que le résumé en anglais des informations complémentaires fournies par la partie requérante (D22/2640b) n'indique pas si elle a été, elle-même, mariée de force, mais seulement que certains membres de sa famille ont été mariés de force (sans plus de détail), ce fait est précisé dans la version khmère (D22/2640a).

⁶¹⁶ Absence d'information suffisante permettant de vérifier la conformité avec la Règle 23 bis (1) et (4) du Règlement s'agissant des crimes allégués (Ordonnance attaquée D426, par. 27 et annexe 3).

⁶¹⁷ Informations complémentaires D22/1015b.

⁶¹⁸ Préjudice non lié aux faits sous enquête (Ordonnance attaquée D426, par. 25 et annexe 3).

⁶¹⁹ Informations complémentaires, D22/1473b.

⁶²⁰ Demande déclarée irrecevable au motif que la preuve d'un quelconque lien de parenté avec la victime immédiate n'était pas apportée s'agissant du mariage forcé (Ordonnance attaquée D426 et annexe 3).

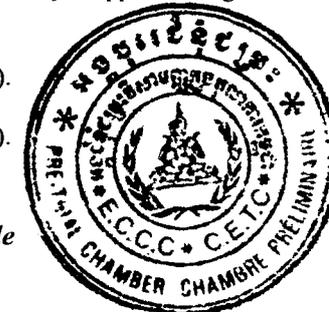
⁶²¹ Informations complémentaires D22/2274b.

⁶²² Liens d'affection ou de dépendance envers la victime immédiate non prouvés (Ordonnance attaquée D426 et annexe 3).

⁶²³ Informations complémentaires D22/2269b.

⁶²⁴ Liens d'affection ou de dépendance envers la victime immédiate non prouvés (Ordonnance attaquée D426 et annexe 3).

⁶²⁵ Informations complémentaires D22/2418b.



002/19-09-2007-CETC/BCJI (CP 73, 74, 77 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 170, 171)

		08-VU-01199 (D22/0456) ⁶²⁸	Phase 1 du transfert forcé	Famille élargie de la partie requérante (grand-oncle et beau-frère plus âgé de la partie requérante et membres de leurs familles respectives) ⁶²⁹
		09-VU-00823 (D22/1663) ⁶³⁰	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Cousin de la partie requérante ⁶³¹
	CP 158 ⁶³²	08-VU-02247 (D22/0115) ⁶³³	Phase 1 du transfert forcé	Parents de la partie requérante ⁶³⁴
		07-VU-00019 (D22/1273) ⁶³⁵	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Nièce de la partie requérante ⁶³⁶
		08-VU-00723 (D22/1871) ⁶³⁷	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Jeune sœur de la partie requérante ⁶³⁸
		08-VU-01912 (D22/1062) ⁶³⁹	Phase 1 du transfert forcé	Partie requérante ainsi que les membres de sa famille ⁶⁴⁰

⁶²⁶ Préjudice non lié aux faits sous enquête (Ordonnance attaquée D426, par. 25 et annexe 3).

⁶²⁷ Informations complémentaires D22/2407b.

⁶²⁸ Absence d'information suffisante permettant de vérifier la conformité avec la Règle 23 bis (1) et (4) et le préjudice ne résulte pas des faits sous enquête (traitement de la minorité chame au centre de sécurité de Wat O Trakuon, province de Kampong Cham) (Ordonnance attaquée D426, par. 26 et annexe 3).

⁶²⁹ Informations complémentaires D22/456b.

⁶³⁰ Déclaration déclarée irrecevable au motif que le préjudice ne résulte d'aucun autre crime (Ordonnance attaquée D426, par. 26 et annexe 3).

⁶³¹ Informations complémentaires D22/1663b.

⁶³² Nouveau dépôt de l'appel contre l'ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la province de Kampong Cham, 27 octobre 2010, D426/6/1 (« Appel CP 158 »).

⁶³³ La partie requérante n'a pas fourni de preuve d'identité (Ordonnance attaquée D426, par. 20 et annexe 3).

⁶³⁴ Appel CP 158, par. 113. Par ailleurs, les co-avocats ont déposé le 1^{er} avril 2011 un livret de famille qui contient des preuves d'identité dont une photo de la partie requérante (D426/6/2), D22/115/1.

⁶³⁵ Seuil requis pour reconnaître l'existence d'un préjudice psychologique non atteint s'agissant du mariage forcé et le préjudice non lié aux faits sous enquête (autres crimes allégués) (Ordonnance attaquée D426, par. 23 et 25 et annexe 3).

⁶³⁶ Appel CP 158, par. 94.

⁶³⁷ Seuil requis pour reconnaître l'existence d'un préjudice psychologique non atteint s'agissant du mariage forcé et le préjudice non lié aux faits sous enquête (autres crimes allégués) (Ordonnance attaquée D426, par. 23 et 25 et annexe 3).

⁶³⁸ Appel CP 158, par. 96.



002/19-09-2007-CETC/BCJI (CP 73, 74, 77 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 170, 171)

		09-VU-03581 (D22/3275) ⁶⁴¹	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Frère de la partie requérante ⁶⁴²
		08-VU-02250 (D22/1859) ⁶⁴³	Réduction en esclavage (chantier de l'aéroport de Kampong Chhnang)	Partie requérante. ⁶⁴⁴
		08-VU-02245 (D22/0869) ⁶⁴⁵	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Jeune frère de la partie requérante ⁶⁴⁶
		10-VU-00405 (D22/2587) ⁶⁴⁷	Actes inhumains sous forme de mariages forcés	Jeune sœur de la partie requérante (qui a été contrainte d'épouser son cousin) ⁶⁴⁸

⁶³⁹ Absence d'informations suffisantes permettant de vérifier la conformité avec la Règle 23 bis (1) et (4) s'agissant des crimes allégués (Ordonnance attaquée D426, par. 26 et annexe 3).

⁶⁴⁰ Informations complémentaires de la partie requérante fournies dans le cadre de l'appel CP 158, par. 87.

⁶⁴¹ Absence d'informations suffisantes permettant de vérifier la conformité avec la Règle 23 bis (1) et (4) s'agissant des crimes allégués (Ordonnance alléguée D426, par. 26 et annexe 3).

⁶⁴² Informations complémentaires de la partie requérante fournies dans le cadre de l'appel CP 158, par. 88.

⁶⁴³ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D426, par. 25 et annexe 3).

⁶⁴⁴ Appel CP 158, par. 114, corroboré par la demande originale en khmère, non par le résumé en anglais.

⁶⁴⁵ Demande déclarée irrecevable pour motif d'absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D426, par. 25 et annexe 3).

⁶⁴⁶ Appel CP 158, par. 92.

⁶⁴⁷ Absence de lien entre le préjudice et les faits sous enquête (Ordonnance attaquée D426, par. 25 et annexe 3).

⁶⁴⁸ Informations complémentaires de la partie requérante, incorporées à l'appel CP 158, par. 90.

